

info

L'ACTUALITE DE LA DANSE

D
D
N

SUPPLEMENT D'INFORMATION A NOUVELLES DE DANSE - PERIODIQUE TRIMESTRIEL N° 21 - AUTOMNE 2002

<i>Nouvelles</i>	2
<i>Créations</i>	4
<i>Festivals</i>	6
<i>Conférences</i>	6
<i>Expositions</i>	8
<i>Publications</i>	8
<i>Tribune</i>	9
LE "STATUT"	
<i>Agenda</i>	16
<i>Formations</i>	19
<i>Appels</i>	22
<i>Auditions</i>	22
<i>Contredanse</i>	23

SOCIAL DE L'ARTISTE EN BELGIQUE

couverture:

montage photographique d'après
Au départ de Tolède
chor. Irène Borguet,
photo: © Carmen Frisch
et photo: © Béatrice Menet



Cie Mossoux-Bonté
Katafalk
photo: © Dirk Grijspeirt

NOUVELLES

D'ICI Pour *Format*, un parcours organisé par Brugge 2002, la **Cie Mossoux-Bonté** a imaginé une installation performance inspirée par la figure du gisant. Dédoublé par son image virtuelle, le corps se troue, se liquéfie, s'affublé d'excroissances animales ou se projette dans des chutes sans fin et sans douleur. *Katafalk* est à suivre dans la petite Venise dès ce 12 octobre.

Des nouvelles de l'**ex De Beweeging**, rebaptisé **wp Zimmer**, en référence aux nombreuses chambres à louer près de la gare d'Anvers. L'accueil d'artistes dans le cadre d'ateliers, de werkplaats où ils pourront concevoir et développer leurs idées reste en effet la raison d'être de l'organisation ainsi que son intérêt jamais démenti pour tout ce qui se passe dans le monde de la danse, de la performance, du théâtre physique et du théâtre d'images via de jeunes artistes. **Wp Zimmer** veut travailler avec de véritables débutants qui ne peuvent compter sur aucune subvention en leur assurant un encadrement sur mesure. Alors qu'est-ce qui a changé? Il n'y a plus de festival, ni de thème qui guide les choix artistiques, ni non plus de programmation de spectacles sauf exception. P.S.: Il est donc inutile de leur envoyer une vidéo de votre travail mais tenez-les au courant; www.wpzimmer.be. Le public occupe ainsi une place secondaire, ce qui n'empêche pas les représentations dans des magasins et maisons du quartier, par exemple dans le cadre du petit festival Hotel idea. Pour rappel, son nouveau directeur artistique est Barbara Van Lindt tandis que Patrick Sterckx gère l'administratif.

Quelques noms rattachés à **wp Zimmer** et dont on entendra vraisemblablement parler dans le futur: Carlos Pez Gonzales, danseur espagnol passé également par Amsterdam et Bruxelles, Liesbet Adriaensen (B) et Katja Dreyer (D) faiseuses de théâtre visuel, Alice Chaucaat (F) ex du groupe BDC de Tom Plischke, Iris Bouche (ex-Rosas) avec Mathys Scheepers (Cie Skalen) et le musicien Ernst Maréchal sur le thème du ménage à trois et le duo néerlandais Liesbeth et Mette van der Sijs entre le théâtre de mouvement et d'images.

La **Cie Xavier Gossuin** située à Tournai a créé un spectacle autour du soleil et de ses méfaits, entre autres, puisqu'il s'agissait d'une commande de la firme Vichy pour une campagne de prévention.

Thierry Smits a commencé les répétitions de sa prochaine création prévue pour mars 2003. Renouvellement du langage, modes de composition chorégraphique et musiques existantes annoncent une nouvelle étape dans le parcours du chorégraphe "pour mieux se consacrer à la danse".

Nadine Ganase assurera désormais l'enseignement des techniques de danse contemporaine (Limon et Release) au Conservatoire royal de danse d'Anvers, école rattachée au Ballet du même nom.

ÉDITORIAL

ÉDITORIAL

Ça y est! Le numéro de la rentrée est bouclé: avec son agenda bien chargé, ses nombreuses créations et ses quelques nouvelles importantes comme la confirmation du départ de William Forsythe, en désaccord avec la Ville, du Ballet de Francfort, celui également de Daniel Larrieu, à la tête du Centre Chorégraphique national de Tours depuis neuf ans. Ce dernier souhaite aujourd'hui reprendre son travail au sein d'une compagnie indépendante. L'envie d'espace plus personnel, de temps pour la réflexion et de recul par rapport à son travail est à l'origine de cette décision, même si le chorégraphe français reconnaît le manque d'échos de l'Etat vis-à-vis des actions pédagogiques, de formation ou de sensibilisation qui ont été menées. Pas d'amalgame donc entre ces deux départs, même si les changements de direction artistique à la tête des scènes européennes font couler de l'encre et que le politique semble de plus en plus s'immiscer directement ou indirectement dans des considérations d'ordre artistique, voire esthétique: la Ville de Francfort fantasmant sur le *Casse-Noisettes* de Tchaïkovsky; la polémique *Moderne/Ancien* autour du Museumsquartier de Vienne et tout récemment le "doute" du Ministre flamand de la Culture, Paul Van Grembergen, par rapport à la section Comédie musicale du Koninklijk Ballet van Vlaanderen d'Anvers. Doute qui se solde par une coupe sombre de 650.000 euros, soit 10 % du budget total qui couvre aussi l'activité de la section ballet et qui, si cette proposition est adoptée au

Parlement la semaine prochaine à l'heure où nous écrivons ces lignes, obligera le Conseil d'administration de la compagnie à faire des choix. Malgré les raisons financières invoquées, le Ballet royal de Flandre voit dans cette réduction un désintérêt pour un style qu'il est quasi le seul à perpétuer en Belgique. Au cabinet du Ministre, où l'on se défend de lier cette décision à des motifs d'ordre artistique ou esthétique, on reconnaît néanmoins que la danse contemporaine flamande est plus appréciée du public et plus internationale que les productions du Koninklijk Ballet dont le fonctionnement est en plus très coûteux. Mais nous aurons l'occasion de nous pencher plus amplement sur ce délicat rapport entre la danse et la politique dans notre nouvelle rubrique qui, comme promis, est consacrée pour son baptême à un sujet chaud en Belgique, le "statut" de l'artiste. Cette fois Tribune, lieu d'expression qui abrite des propos plutôt polémiques ainsi que les tenants et aboutissants d'une affaire complexe, mais pourquoi pas, dans le futur, Carte blanche, Dossier, Enquête... sur des sujets qui nous tiennent et vous tiennent à cœur. Le champ, la forme et le rythme de nos investigations et de nos réflexions sont pour l'heure ouverts, même si nous avons déjà l'envie de prolonger la question du statut de l'artiste dans d'autres pays européens, même si nous sommes attentifs à ces lieux ou à ces artistes aux prises avec le pouvoir politique. Enfin, ceci n'ayant rien à voir avec cela, nous ne résistons pas à l'envie de vous inviter à la visite du nouveau site de Contredanse à la même adresse www.contredanse.org

Béatrice Menet

A Québec, **Matteo Moles** a créé un court solo sur une sonate pour piano de Beethoven: *Out of the Sight of Heaven*. Hommage à un être proche disparu, la chorégraphie dans sa construction suit le développement mathématique de la partition. Le solo poursuit sa tournée au Québec, en Afrique et aux Pays-Bas.

Lors du concours eurorégional dont le thème était Culture d'Industrie, le 2^e Prix a été décerné à la **Cie Irène K** pour le concept de son festival *Rencontre 4-La Danse dans l'industrie*. Elle a également investi avec des danseurs tchèques le vieux château de Prague lors du festival Tanec Praha qui s'est tenu dans la ville. Mais pour la compagnie, l'événement de cette année est incontestablement son 25^e anniversaire.

Depuis quelques années, Dans in Kortrijk organise sans calendrier fixe l'événement Dans@tack ou la présentation publique des projets issus des résidences d'artistes dans un lieu que la structure a investi à Courtrai. L'édition de cette année s'y est déroulée début septembre, suivie de près – et c'est nouveau – par une édition bruxelloise qui a investi les bâtiments de BSBbis et a permis de découvrir une nouvelle génération de danseurs et de chorégraphes. Ainsi, **Heine R. Adval** a présenté *Terminal*, un solo où le corps est conçu comme un conteneur qui peut être traversé par des signaux sonores, entre autres. Les informations y sont traitées digitalement pour tenter de traduire une présence fantasmagorique. **Katrien Van Aerschot** a présenté deux soli entre danse abstraite et théâtralité dont *Land in Zicht* construit à partir de mouvements minimaux du bras droit. **Gilles Duvivier & Estela Zutic** avec *Myzone Farwest* parcourent tout en simplicité et en sentiments le rituel autour d'une série d'objets banals. Quant à **Phillipp Gehmacher**, son duo masculin *Good enough* explore la relation entre le public et la scène.

Joanne Leighton a été invitée par le Dance Theater d'Irlande à créer une pièce pour six de ses danseurs. *Simulacra Stories* sera créé en novembre et tournera dans l'île. Elle s'inscrit dans la lignée des créations précédentes: l'architecture de Bernard Tschumi pour le travail sur l'espace et la déconstruction/reconstruction de citations multiples.

Après la création de *Full Play*, **Bud Blumenthal** poursuit ses recherches autour du thème d'Ulysse avec deux projets: un duo qu'il travaillera avec deux danseurs ivoiriens rencontrés au Sénégal et centré sur la rencontre, l'échange et le caractère hybride, et un solo, *Les Sentiers d'Ulysse*, prévu au cours de l'année 2003. Avec les mêmes préoccupations pour le corps humain comme synthétiseur, et les jeux interactifs, il y entraînera ses plus récents collaborateurs. Tout ceci en prélude à une création autour du mythe de l'Odyssée pour plusieurs danseurs prévue pour 2004.

Trois événements accompagneront la présentation de *Une Journée réussie* de Frédéric Ruymen à L'L. Metteur en scène attentif au corps, il a fait appel à Lieve Hermans pour l'aspect physique et chorégraphique de son travail qui n'en reste pas moins théâtral. Autour de cette pièce, une rencontre avec Yoshi Oida le 27 novembre, une performance de Julien Hamilton après le spectacle le 22 novembre et le 7 décembre la présentation publique des trois stages initiés par le metteur en scène à l'attention des acteurs et un entraînement ouvert de Kiryuh. Infos: 02/512 49 69



Good enough
chor. *Phillipp Gehmacher*

Patricia Kuypers et **Franck Beaubois** partageront leur temps cette saison entre différents projets d'improvisation et d'enseignement. A Vandœuvre-les-Nancy, ils viennent de présenter avec de nouveaux collaborateurs une nouvelle formule d'improvisation musique et danse, dont le principe était de partager l'espace de jeu et de faire advenir ensemble l'événement scénique en contrôlant la lumière du plateau. Premices à d'autres interventions. *Pièces détachées* verra, elle, fin octobre une nouvelle version pour le public mobile de la chapelle Fromentin à l'invitation du Ballet Atlantique Régine Chopinot et où la partition proposée aux douze danseurs du Big Band prendra en compte les déplacements des spectateurs. Outre son enseignement à l'École des Arts visuels de La Cambre, Patricia Kuypers se concentrera sur la création d'un duo musique et danse avec le compositeur Stefano Scodanibbio, *Voyage that never ends*, prévu pour mars 2003 en Italie tandis que Frank Beaubois jettera les bases d'un projet d'environnement pour la danse en vue d'une prochaine pièce de groupe.

Après une première étape de travail présentée dans le cadre de Danse à la Balsa, *Raining Dogs* sera créé dans sa totalité par la Cie **Michèle Anne De Mey** ce 22 novembre au Manège de Maubeuge. Une réflexion sur l'errance, son état, ses sens, ses mouvements – que racontent des corps qui traversent l'espace sans destination particulière? – sur le rapport au public – rejet du frontal, modulation en fonction du lieu dans une mise en espace et en lumière proche de l'installation plastique, et un nouveau rapport à la musique – depuis *Utopie* – puisque la bande son composée de 35 versions de la chanson *Gloomy Sunday* réputée plutôt déprimante a été réduite à quelque chose de l'ordre du bruitage.

Rectificatif. Malgré l'information obtenue de source officielle selon laquelle la **Cie Karine Ponties** bénéficierait d'un contrat programme, nous avons à rectifier cette information divulguée prématurément, dans la mesure où à ce jour, aucune garantie concernant ce contrat programme n'a été communiquée à la compagnie.

Simulacra Stories
chor. *Joanne Leighton*
photo: © *Yves Gervais*



NOUVELLES

D'AILLEURS Mouvement vient de fêter ses quatre ans d'existence et en profite pour changer de périodicité, de look et de formule. La revue consacrée aux arts vivants dirigée par Jean-Marc Adolphe paraîtra donc tous les deux mois et reste accessible également via www.mouvement.net

Quentin Rouiller a été nommé directeur du Département des métiers du Centre national de la danse. Danseur chorégraphe, pédagogue, inspecteur et ancien directeur des Etudes chorégraphiques du Conservatoire de Paris, il a été chargé de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'information et d'accompagnement des professionnels de la danse ainsi que de mener une série d'études pour appréhender les métiers de la danse.

Remplaçant Catherine Tasca à la tête du Ministère de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon a choisi **Laurent Brunner** comme conseiller technique chargé des dossiers relatifs au spectacle vivant (danse, théâtre et arts de la rue).

Boris Charmatz a été invité dans le cadre de sa résidence au Centre national de la danse, à mettre en place un dispositif de recherche et de création pédagogique du nom de BOCAL. Pour le chorégraphe, "une école moderne se doit de formuler un projet esthétique... d'être le creuset de l'art". Ce qui n'est pas pour lui le cas des conservatoires nationaux. Brandissant le danger "par quelques générations formées à Bruxelles... de la monopolisation du champ créatif, et de la l'unique possibilité de l'importation décalée d'un modèle à l'identique...", le chorégraphe dit l'urgence de revoir les modèles d'enseignement en France.

NOUVELLES (...)

D'AILLEURS Danse, musique et architecture, voilà le trio du projet *Madame, Monsieur*, dont l'objectif est la découverte de lieux d'architecture en Europe. C'est d'ailleurs dans le cadre des Villes européennes de la Culture de l'an 2000 que la proposition artistique voyage, dans des bâtiments de styles différents. Cinq versions ont déjà vu le jour. La dernière dans la cathédrale de Bâle a pris la forme d'un concert-spectacle de musique baroque déambulatoire sous la direction de Philippe Olza, danseur formé à Mudra et installé aujourd'hui en Suisse.



Madame, Monsieur,
chor. Philippe Olza
photo: © Tanja Stauffer

Changement de cap, ou plutôt transition, non sans une pointe d'amertume pour **Danse à Lille**, une structure de diffusion sans lieu propre qui, ayant fait le constat que les lieux de la région soutiennent aujourd'hui suffisamment la danse contemporaine, nourrissait le projet d'un centre de développement chorégraphique afin d'aider les créateurs. La nouvelle équipe de la Ville de Lille ne les ayant pas suivis, Danse à Lille doit revoir aujourd'hui ses projets. Sans compter l'assainissement des finances de l'association dont le budget a été amputé en cours de programmation. C'est donc une saison plus légère qu'à l'accoutumée qui s'ouvre cette année, même si par exemple on y trouvera encore les Rencontres internationales de la jeune chorégraphie (Repérages) ou des spectacles par les artistes de la région que Danse à Lille continue à diffuser. Catherine de Segonzac et son équipe s'interrogent donc sur une nouvelle manière de soutenir la danse en adéquation avec l'ensemble des structures de la région.

William Forsythe ne renouvellera pas son mandat à la tête du Ballet de Francfort qui prendra fin en août 2004. Dans sa lettre du 27 août, il se dit convaincu que sa propre évolution méthodologique sera mieux servie si conduite dans un contexte moins intégré par les pratiques politiques. La ville projette par ailleurs de fermer le TAT, le Theater am Turm à la même époque.

CRÉATIONS

BELGIQUE Version définitive pour **Matteo Moles** d'*Amami*, à l'origine un duo, passé aujourd'hui à la forme d'un sextuor. *Aime-moi* évoquera les souvenirs, les espoirs, les émotions liés aux relations humaines et mêlera texte, mouvement et musique pour se faire palette de couleurs, exploration ludique et humoristique autour des questions néanmoins sérieuses de l'amour et de l'identité. L'égalité des sexes et sa remise en question de la complémentarité ou des rôles renvoie à la relation avec l'autre, unique ou pluriel, aux interactions et à la manipulation des corps, à la progression et à la déconstruction des mouvements et des phrases chorégraphiques. Musique classique et originale d'Antonia Frea seront au rendez-vous de cette première le 3 octobre au Centre Culturel de Braine-l'Alleud qui accueille depuis deux ans la compagnie en résidence.

D'après David Brooks, l'auteur de *Bobo in Paradise*, le paradis terrestre s'ouvre à ceux qui savent résoudre le paradoxe apparent du bien et du mal. C'est cette dualité qui est à l'origine du nouveau spectacle d'**Abdelaziz Sarrokh** dans un paradis tout blanc, mais dont les apparences sont trompeuses: presque huis-clos composé d'écrans géants, qui sous les projections devient jardin, discothèque, bar, autoroute, champ de bataille... Parmi les objets de cet univers immaculé, un siège d'arbitre, maître du jeu des sept danseurs. Mais peut-on distiller ce paradis à partir de beats puissants, des thèmes andalous et orientaux de la musique de Bo Spaen C, de l'acrobatie, de la danse...? Avec sa troupe venue de tous les horizons, Abdelaziz Sarrokh continue d'élaborer son espéranto chorégraphique personnel. Première de *Bobo in Paradise* le 8 octobre au Centre culturel de Bruges.

Après Pinocchio, **Enzo Pezzella** interroge l'imaginaire et les images qu'évoque la figure de l'ange, lui permettant ainsi de réinventer une dramaturgie du corps, pris entre vertige et pesanteur, entre la chute et l'envol. Un corps dans un état de transe-en-danse, traversé par des moments d'extase, et où le geste explore la durée, où la peau est exposée toute crue à la lumière scintillante des néons. Des images filmées d'un corps sculpté dans le marbre évoquent ces postures d'extases, et stimule la danse frénétique, énergique et animale. Première de *Va Pensiero* le 9 octobre à la Chapelle des Brigittines.

Nouvelle pièce pour neuf interprètes de **Claudio Bernardo**. *Paixão* trouve ses sources et son inspiration dans *L'Évangile selon St-Matthieu* et le film qu'en a réalisé Pier Paolo Pasolini. Une œuvre "empreinte de religiosité et de citoyenneté" qui s'inscrit dans la trilogie autour de la mémoire et de la transmission que le chorégraphe a commencée avec *Le Sacré*, préoccupé par les modes de circulation et de développement des mythes, et par les passions qui s'y développent, comme l'engagement politique. Il sera d'ailleurs question de territoire et de terrorisme – symbolisé par le tango – dans cette interprétation corporelle, imagée et verbale des cinq discours de l'apôtre. La version musicale de Bach, structurée en chiasmes, a guidé la construction de la chorégraphie, mais la musique réunira Janis Joplin, Lauryn Hill et sur scène le musicien Marc Zuili. Dans une scénographie de décombres, entre bidonville et monument religieux, due à Damien Gernay, un mur s'élève. Peut-être celui des lamentations... Première le 16 octobre dans le cadre du festival Format à Bruges.

Amami
chor. Matteo Moles
photo: © Alain Mouffe





Paixao
chor. Claudio Bernardo
photo: © Jean-Luc Tanghe

Deux corps confrontés à une machine. Voilà ce que **Ugo Dehaes** veut montrer dans sa nouvelle pièce *Roest* (Rust). Quelles sont les limites physiques du corps humain manipulé par la machine, qui elle-même est manipulée par un autre corps? Ce sont bien les relations entre ces deux corps qui sont questionnées. Dans *Lijstaf* qu'il avait signé avec Charlotte Van Den Eynde, c'était le corps en tant qu'objet qui était investi; ici, la relation des corps devrait engendrer des images de corps, à la merci d'une machine folle comme dans un film d'épouvante. L'atmosphère sera d'ailleurs noire. Mais Marcel Duchamp et sa collection de machines imaginaires n'y sont pas étrangers. Première le 22 octobre au Vooruit à Gand.

A l'origine du *Départ de Tolède*, un poème sans titre, sans signature, trouvé dans l'une des plus anciennes cités espagnoles et qui parle de la marche, du seul chemin que l'on voit lorsque l'on regarde derrière soi. La recherche des pas, la progression du marcheur sont prétexte pour **Irène Borguet** à de multiples scénarios où les danseurs empruntent de nombreuses voies pour revenir à chaque fois au point de départ. Des chemins faits de pièces de tissu composent des puzzles qui transforment l'espace. Enfilées par les danseurs, elles deviennent des secondes peaux. Dressées comme des tentes, elles forment encore une maison symbolique. Refuge tantôt opaque tantôt translucide imaginé comme le reste de la scénographie par Anne Saffre. Gerhard Sproken est parti des bruissements de cet abri en plastique pour composer une bande son rythmique et répétitive. Première de ce quatuor par la Cie Irène K, le 6 novembre à Eupen.

Après le classique et le jazz, **Anne Teresa De Keersmaeker** "s'attaque" à la musique des années sixties, celle d'un concert live de Joan Baez, souvenir d'une Amérique contestataire, du folk et des droits de l'homme. Mais elle revient au solo, sans partition, sans mouvement préalablement dessiné, guidée par ses seules émotions improvisées dans un espace nu, mais habité par l'imagination d'une barre classique. Mais les lignes pures et étirées très vite vacillent, se brisent en quête d'un autre langage. "Chercher le geste qui dit et à l'inverse, nier le texte pour laisser exister le mouvement, ce travail est proche de celui de *Tippeke*", ajoute la chorégraphe. Première de *One Solo* le 27 novembre au Rosas performance space.



Constant Relay
chor. Salva Sanchis
photo: © Raymond Mallentjer

Previous avait marqué une étape importante dans le parcours de **Salva Sanchis**, construite exclusivement à partir d'improvisations et, de l'aveu du chorégraphe, la pièce la plus pure et la plus abstraite qu'il ait réalisée. De petit format, sa nouvelle création s'inspire en partie d'une scène particulière de *Itch and Fear*, mais focalisée sur ce mouvement pur et abstrait auquel il fait référence. Le principe chorégraphique de ce précédent duo sera étendu de huit minutes, sa durée originelle à une demi-heure et il sera basé sur le concept d'omission de la danse. A la différence qu'ici, l'exécution simultanée par plusieurs danseurs d'un même mouvement sera accomplie suivant différentes formes. L'impression pour le spectateur est alors celle de deux soli parallèles exécutés en parfaite connexion. Un défi technique accentué par la haute énergie, la vitesse et la recherche dans l'espace que Salva Sanchis veut y mettre avec Isabelle De Keyser, sa complice. *Constant relay* sera créé le 29 novembre au Centre culturel de Berchem.

Pour *Most recent*, **Marc Vanrunxt** s'est essayé à une nouvelle manière de composer. Avec trois danseurs de formations, de parcours et d'âges différents, il a d'abord créé séparément trois soli. Abstraction construite ici et maintenant par Salva Sanchis, Maria De Corte, Charlotte Vanden Eynde et Marc Vanrunxt, rassemblée ensuite pour composer quelque chose de l'ordre du puzzle et ce dans un temps très restreint. Guidé par sa volonté incessante de recréer l'espace théâtral, sa quête du mouvement pur, le chorégraphe propose ainsi un carrefour de mouvements où se croisent et s'entrecroisent les parcours des quatre danseurs. Confrontation, répétition, reprise et fragmentation recomposent un nouveau corps à partir de ces quatre récits. L'aire de jeu est entourée d'une rangée de spectateurs. Après Amsterdam, première belge au Centre culturel de Berchem le 5 décembre.

Après *Carte Postale*, c'est encore au voyage tout en image et en poésie que nous invite **Félicette Chazerand** et ses complices Jean-Luc Yerles et Thierry Bastin, avec *Poil et Plume*, une interrogation sur ce qui nous constitue, sur la liberté, le corps et ses infinies possibilités ou ses contraintes. Cette nouvelle pièce pleine de métaphores – poil pour la terre, l'ancrage, plume pour l'air, la légèreté, l'humour, la joyeuseté –, habitée par deux personnages qui font rêver, emprunte à Léonard de Vinci pour la scénographie et à Jacomo Léopardi pour le côté humoristique de la pièce. Le travail vocal fait de petites chansons et d'onomatopées cohabitera avec une musique de Daniel Dejean. Un petit film vidéo présenté avant le spectacle mettra en appétit le public à partir de cinq ans. Première le 19 novembre au Centre culturel Jacques Franck.

Dans la lignée de ces soirées *Duos*, **José Besprosvany** a imaginé un projet de trois soli à partir de la musique traditionnelle du Kurdistan, d'Inde du Sud et de Bali. Deux danseurs se répartiront les trois chorégraphies présentées ensemble et accompagnées live par trois musiciens. Articulée autour des percussions, la danse s'inspirera des traditions scéniques, rituelles et musicales de chaque région, sans pour autant verser dans le folklore. L'enjeu étant de trouver pour chacune un langage chorégraphique original. Mélanges des genres, des cultures, des langages, le chorégraphe est dans son domaine de prédilection. *Triptica*, sera créé le 9 décembre à Liège.



Most recent
chor. Marc Vanrunxt
photo: © Raymond Mallentjer

FESTIVALS

BELGIQUE

Pas vraiment un festival, plutôt un programme condensé. *Game-Boys* passera en revue les œuvres du collectif d'artistes franco-autrichien Superamas. Un événement concocté par Dans in Kortrijk qui a accueilli le groupe en résidence et BSBbis qui l'accueille en présentation publique à Bruxelles. Abattant toutes les cloisons, artistiques ou non, au gré de leurs rencontres avec les médias ou d'autres artistes, le groupe s'en prend particulièrement aux cultures populaires viriles, même si leurs recherches récurrentes se concentrent sur le rapport entre le corps et la technologie, unissant ces premiers à des objets techniques. Ainsi, dans *Body Builders*, des pseudos joueurs de hockey sur glace évoluent dans le *Vertigo* d'Alfred Hitchcock démultiplié sur scène via des écrans vidéo, tandis que le robot JR – en référence on suppose au JR de Dallas – intervient de manière active dans le spectacle. Dans *Auto-mobile*, le corps d'un danseur/acteur est juxtaposé à celui d'une moto, alors que ses gestes et ses paroles sont gouvernés par les impulsions visuelles d'un ordinateur. Dans l'installation *Diggin-up*, les corps sont présentés de telle manière qu'ils absorbent la lumière au lieu de la refléter et inversement dans *Play-Mobile*. Dans *Big* spectacle performance dont le public bruxellois pourra voir le premier épisode, des danseurs/acteurs modulent l'espace de jeu – très simple – ainsi que le scénario – rudimentaire – suivant des paramètres de temps, d'espace, de lumière, et ce tout au long de la représentation alors que les éléments de jeu (son, lumière, voix, mouvements, costumes...) restent imperturbables. Enfin, la vidéo chorégraphique *Billy Billy* place la chorégraphe Milly Bitterbich dans un environnement d'icônes cinématographiques. Du 3 au 12 octobre et le détail dans notre agenda. Infos: 02/513 82 90 ou beursschouwburg.be

FESTIVALS

FRANCE

Dances de chamane, de moine, de paix, du rossignol, de cour ou populaire, les danses traditionnelles coréennes ouvriront cette 31^{ème} Edition du **Festival d'Automne à Paris** et contrasteront avec le reste de la programmation. William Forsythe et le Ballet Frankfurt y seront avec une œuvre complexe: *Kammer*, l'histoire en quelque sorte de la danse au sein de la compagnie liée à celle des icônes du XX^e siècle telles Catherine Deneuve. Citations, strates du répertoire du chorégraphe sont citées et déconstruites à l'image des mythes et des anti-héros. Chez Rachid Ouramdane, la vidéo n'est pas envisagée comme représentation des corps mais comme outil pour les travailler. A la frontière d'un plateau de télévision et d'un plateau de danse, + ou - là inventera une chorégraphie minimale s'appuyant sur les attitudes et les gestes adressés aux caméras. Autour de la figure de Lenz, éternel marcheur créé par Georg Büchner, Mathilde Monnier composera, en référence à cette marche incessante, un paysage, un espace de ralentissement pour dilater le temps en rupture avec les temps accélérés du monde d'aujourd'hui. L'on pourra encore voir Boris Charmatz et son installation chorégraphique pour un téléspectateur, Anne Teresa De Keersmaecker avec *Small hands* et Cesc Gelabert avec ses références *Im (Goldenen Schitt I et II)*, pièces majeures du répertoire chorégraphique du XX^e siècle signées Gerhard Bohner, ainsi que Meg Stuart dans une pièce de jeunesse, *Disfigure Study*, qui met l'accent sur la distorsion des corps dans les actes quotidiens. Jusqu'au 22 décembre. Infos: 33/153 45 17 00

Méga manifestation consacrée à la danse, mais d'une durée de quatre jours seulement, le **Monaco Dance Forum**, dont c'est la deuxième édition, se veut un événement auréolé d'un certain prestige ne serait-ce que par le cadre dans lequel il se déroule. La cérémonie des Nijinsky Awards présidée par la Princesse de Hanovre donne le ton, à l'image des Césars ou des Palmes. Beaucoup de beau monde donc pour recevoir et attribuer les Prix qui récompenseront un danseur, une danseuse, un chorégraphe... Côté spectacles, le Nederlands Dans Theater, primé lors de l'édition précédente, présente une création sur le clair obscur,



I love Dijon
+ ou - là
chor. Rachid Ouramdane
photo: © Marc Domage

Bella Figura, et côtoie le centre chorégraphique de Caen de Karine Saporta, dans un spectacle multimédia cosmique!, la compagnie américaine de Rennie Harris dans un opéra hip hop inspiré du *Roméo et Juliette* de Shakespeare, la Cie Akram Khan, venue d'Australie, la Cie Bangara qui mêle héritage aborigène et vie urbaine, ainsi que Bill T Jones dans un one man show. Enfin, le Kneehigh Theater (GB) présentera une version du conte d'Andersen *Les Chaussons rouges*, célèbre dans son adaptation cinématographique (Michaël Powel en 1948) et qui fera d'ailleurs l'objet d'une journée spéciale: projection, performances, débats... A côté de ces rendez-vous, le festival se veut aussi une plate-forme de services à l'attention des professionnels. Un forum aux coproductions, l'audition du premier emploi destinée aux jeunes danseurs, un appel à projets audiovisuels et multimédias, tout ça devrait favoriser l'émergence de nouveaux talents. Autre particularité de la manifestation: son intérêt pour les arts visuels et les nouvelles technologies. Elle coorganise par exemple la compétition très réputée et internationale de programmes audiovisuels de vidéodanse *Dance Screen*, organise encore un forum aux coproductions audiovisuelles et propose des focus sur la production de cinq pays. Dans le domaine des nouvelles technologies, l'appel à projets lancé il y a un an constitue la trame d'un festival de spectacles et de nombreuses rencontres thématiques sous forme de tables rondes et d'ateliers techniques. Et puis, au quotidien, il y aura encore une rencontre avec un chorégraphe, un marché professionnel, des show cases, une librairie, des expositions. De quoi contenter les professionnels et les vrais amateurs. Monaco Dance Forum du 10 au 14 décembre. 377/97 70 65 20 ou www.mddf.com

Depuis qu'il a intégré le Centre d'art dijonnais Le Consortium, le festival Nouvelles Scènes est devenu *I Love Dijon*, tout en gardant la spécificité de sa programmation sans cadre ni thème, mais avec pour mots d'ordre création contemporaine et décloisonnement des formes. Serge Laurent marque pour la dernière fois de son sceau cette édition. Théâtre, musique électronique essentiellement, installations, expositions et danse se côtoient donc du 17 octobre au 15 novembre. Premier travail de Juliette Nioche, *XX* questionnera en duo l'image du corps et des troubles identitaires que celle-ci occasionne. Interprète auprès d'Odile Duboc, Hervé Robbe, Meg Stuart, Alain Buffard... et étudiante en psychologie, elle approche les théories et

les pratiques du corps dans une perspective thérapeutique, entre autres auprès de personnes souffrant de troubles alimentaires. Tim Etchells, le directeur du groupe expérimental Forced Entertainment, se donnera à voir dans un solo qui mêlera entretiens, vidéos familiales, cassettes, lettres, images du JT dans lequel il tisse un récit personnel et l'arrière-champ de ce qu'il appelle culture ou politique. Rachid Ouramdane (voir ci-dessus) trouve naturellement sa place dans cette manifestation. Du 17 octobre au 21 décembre 2002 à Dijon. Infos: 33/380 66 70 49

CONFÉRENCES

CONFÉRENCES

Après Oskar Schlemmer, L'homme et la Figure d'art et Le Solo, le Centre national de la Danse ouvre sa saison avec un nouveau colloque consacré aux *Pratiques, figures et mythes de la Communauté en danse depuis le XX^e siècle*. Un thème qui montrera comment la danse a rencontré les grands événements du siècle, comment son projet esthétique a exercé une critique de la société et participé à la construction d'idéologies communautaires et donc indirectement ou directement à de nouvelles formes d'exercice du politique. Ce sont ces liens qui seront abordés dans toute une série d'interventions passionnantes: *Isadora Duncan et les politiques de la danse moderne* par Ann Daly, *Monte Verita*, haut-lieu en Italie des révolutions et utopies du début du siècle par Harald Szeeman, *Le corps national dans les années 1930* par Mark Franko, *Le corps Tayloriste au service du prolétariat* par Nicoletta Misler, et d'autres interventions sur la danse en Allemagne, la danse moderne américaine. Susan Leigh Foster fera une communication sur *Le corps féminin dans l'improvisation dans les années 60 en Amérique*. Des interventions sur le travail d'Yvonne Rainer, de Trisha Brown ou encore sur le butoh, le Bharata Natyam au Royaume-Uni, le théâtre dansé africain et la danse contemporaine cette dernière décennie auront encore lieu. A noter que ce thème de *L'Être ensemble* parcourra toute la saison du CND: Larraine Nicholas le 4 novembre donnera ainsi une conférence sur Dartington Hall. Le colloque – qui présentera également quelques films et la dernière pièce de Loïc Touzé – se déroulera sur trois jours: les 4, 5 et 6 octobre au Théâtre de la Cité. Infos: 33/142 74 06 44



Game-Boys
Big
Projet de Superamas
photo: © Superamas

MÉDIUM : DANSE

23^{ème} numéro spécial
d'art press

S'il va de soi que chacun possède une danse, il est en revanche moins évident de savoir ce que recouvre la danse quand elle est intégrée au champ de l'art. Mais de quoi parle-t-on au juste quand on dit «la danse»? Car la danse en soi n'existe pas.

art press entend ainsi faire le point sur les enjeux esthétiques et politiques d'œuvres et de pratiques chorégraphiques, présentes mais aussi passées, qui engagent tout autant des interprètes et des auteurs que des spectateurs et des producteurs.

Ce numéro réunit un ensemble de textes critiques, de discussions et de documents d'archives comme autant de points de vue singuliers sur ce qui ne doit pas se réduire à une écriture du mouvement ou un langage du corps, mais être entendu comme art et interrogé comme tel dès lors qu'il s'agit de représentation.

164 pages, 15 €



Jérôme Bel - Marco Berrettini - Melk Prod - Alain Buffard - Boris Charmatz - Eefro's Project - Forced entertainment
Myriam Gourfink - Grand Magasin - Jennifer Lacey - Nadia Lauro - Frans Poelstra - Xavier Le Roy
Les Carnets Bagouet - Tino Sehgal - Marten Spangberg - Loïc Touzé - Mark Tompkins - Claudia Triozzi

en vente en kiosques dès le 29 octobre 2002
ou sur commande à *art press*

(en renvoyant le bulletin ci-dessous)

Oui, je commande exemplaires du numéro «Médium : Danse» au prix de 15 € l'exemplaire
+ 2,30 € de frais de port pour le 1^{er} exemplaire commandé, puis 1 € par exemplaire supplémentaire

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je règle par :

chèque

carte American Express

carte Visa

n° de carte : date d'expiration :

Merci de retourner ce bon de commande dûment rempli, et accompagné de votre règlement à
art press - 8 rue François Villon - 75015 Paris - France

tél : 33 1 53 68 65 65 - fax : 33 1 53 68 65 68 - www.artpress.com

EXPOSITIONS

A travers un trajet inédit dans les salles du Palais des Beaux-Arts, l'exposition **Rosas XX** racontera le parcours de la chorégraphe Anne Teresa De Keersmaecker et de sa compagnie Rosas, mais aussi l'histoire de la danse contemporaine en Belgique et plus particulièrement celle de la "nouvelle vague", mouvement flamand de théâtre et de danse qui dès son exportation rencontra un succès international. L'œuvre de la chorégraphe sera, elle, approchée via des éléments tels la structure du processus de la création chorégraphique, l'apport des danseurs, l'impact du texte et de la musique, les leitmotiv émotionnels. Historique et esthétique rassembleront un choix de livres sur la danse fait par le Vlaams theater Instituut et Contredanse pour constituer une bibliothèque de la danse accessible aux visiteurs. Grâce à une collaboration avec Art Basis for Children, l'exposition présentera un montage vidéo de Thierry De Mey qui expliquera aux enfants le développement du vocabulaire si particulier de la chorégraphe tandis qu'une série d'œuvres de plasticiens inscriront le répertoire de la compagnie dans l'Histoire de l'Art. Au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, du 20 octobre au 5 janvier. Infos: 02/507 84 84

Situations corporelles est le titre d'une exposition de photographies de body-painting signées Frédéric Calvache-Navarro. À partir de plusieurs situations corporelles, sa démarche consiste à saisir par la couleur la douleur cachée dans le corps du modèle. Epines dorsales, tumeurs, organes apparaissent à vif, dessinés au scalpel sur la peau et captés au plus près par l'objectif.

Au Moderne à Liège tous les samedis après-midi d'octobre et novembre. Infos: 04/225 13 14

Tout l'univers de **Josef Nadj** dans une exposition de ses œuvres plastiques et de ses installations plus anciennes, qui se tiendra à Bruges jusqu'au 20 octobre. Logique onirique, étrangeté inquiétante, imaginaire baroque et ludique. Infos: 050/44 30 40

PUBLICATIONS

Terpsichore en baskets. Post-modern dance, **Sally Banes, traduit de l'américain par Denise Luccioni, Editions Chiron/Centre national de la danse, Paris, juin 2002**



Considéré comme l'une des œuvres majeures sur la danse, *Terpsichore in Sneakers* – titre original – est plus de vingt ans après sa dernière édition américaine enfin traduit et publié en français. Issu d'une

série d'entretiens avec les membres dissidents de la post-modern dance, ce document historique pose le cadre théorique de ce mouvement actif à New York dans les années 60 et 70; mouvement qui va se détacher radicalement et de la danse classique et de la modern dance dans un climat de contestation sociale et politique. Dans l'introduction à l'édition américaine de 1987, Sally Banes s'explique longuement sur ce terme de post-modern, le confrontant à celui de modern dance et de moderniste, histoire de démanteler les nombreux amalgames qui ont été faits à ce sujet. Dans cette même démarche analytique, l'auteur discerne au sein du mouvement de la post-modern dance différents courants, contextualise ses origines et les étapes clés de son évolution, mettant ainsi en évidence que si la théorie de la danse avait jusque-là découlé d'un conflit cyclique entre la technique et l'expression, la post-modern dance brise ce cycle, en devenant un objet en soi, symbolisé pour elle par *Trio A* d'Yvonne Rainer qui fait d'ailleurs la couverture du livre. "Il ne s'agit pas uniquement de la naissance d'un nouveau style de danse, mais de l'émergence d'une nouvelle signification et d'une nouvelle fonction, une véritable redéfinition de la danse". Simone Forti, Yvonne Rainer, Steve Paxton, Trisha Brown, David Gordon, Deborah Hay, Lucinda Childs, Meredith Monk, Kenneth King, Douglas Dunn: dans les chapitres consacrés à chacun d'eux, Sally Banes décortique véritablement les postures théoriques et pratiques. Douze pages sur les quinze consacrées à Yvonne Rainer sont ainsi centrées sur *Trio A*. Il faut dire qu'à l'époque, les versions multiples d'une même pièce étaient au cœur même de la remise en question, telles aussi les variables interprétation, lieu, musique... Si l'ouvrage est issu d'une série d'entretiens, le mode d'écriture n'est pas pour autant celui de l'interview, excepté dans le chapitre consacré à The Grand Union, collectif d'improvisation qui a regroupé certains des artistes précités. L'analyse est d'ailleurs étoffée par une solide bibliographie de l'époque qui rassemble entre autres des textes écrits sur et par les dix chorégraphes du mouvement. La chronologie des œuvres de 1960 à 1985 est reprise telle quelle. Quant à la traduction, elle ne pouvait qu'être remarquable, vu le parcours de celle qui a aussi traduit le livre de David Vaughan consacré à Merce Cunningham. L'on remarquera que les termes post-modern dance et modern dance n'ont pas été francisés, pour ne pas dire traduits. Un petit regret de ne retrouver qu'une partie des illustrations de l'édition américaine.



L'Œil de la forêt, **Susan Buirge, Le Bois d'Orion, 2002**

Susan Buirge est une voyageuse. Voyage et création vont de pair chez cette chorégraphe. Ses carnets de notes de créations sont donc aussi les carnets de bord de la globe-trotteuse. Déjà *En allant de l'ouest à l'est. Carnets 1989-1993* (Le Bois d'Orion), *Ubusuma* (Lansman) et *Dans l'espace des saisons. Kyoto 1994-1998* faisaient part de ses passages en Ethiopie, Grèce, Syrie, Inde et surtout au Japon, et de la genèse des pièces du même nom. Mais si l'Orient l'a fascinée pendant longtemps, Susan Buirge est avant tout une femme du Nord, née dans le Minnesota. Le souvenir des lacs et des forêts la hantaient. En 2001, elle assouvit ce désir de renouer avec sa terre d'origine et part au Canada. Deux séjours, au printemps et en automne, se succèdent durant lesquels elle prend, à son habitude, de nombreuses notes et photos. Au départ, c'est surtout la vie des lacs et leurs environs, la forêt, qui fait son centre d'intérêt. Puis peu à peu leurs habitants, les Indiens Montagnais, ces nomades du Nord. Cet ouvrage nous fait partager les rencontres, impressions fugitives et réflexions personnelles de la chorégraphe tout en nous plongeant au cœur de sa dernière création: *L'œil de la forêt*.

CDP

Les droits des chorégraphes en Europe, Conseil international de la danse, Dresde, 2002.

Ce carnet fut édité suite à la conférence sur la gestion collective des droits des chorégraphes en Europe, organisée dans le cadre de l'Internationale Tanzmesse 2000 à Essen. Il tente d'exposer et d'expliquer au profane ce sujet particulièrement complexe. Il s'agit d'un premier tour d'horizon critique sur la question. L'accent est mis sur la situation en Allemagne où les chorégraphes ont un statut particulièrement précaire. En effet, il n'existe pas dans ce pays d'association regroupant la profession dans son ensemble. Les organisateurs visaient donc aussi par cette conférence à jeter les bases d'une représentation commune des chorégraphes allemands ainsi qu'une ébauche de réglementation sur la gestion collective de leurs droits. Repères historiques, explications du fonctionnement de différentes organisations juridiques nationales et internationales, propositions de lois et de projets font donc le contenu de ce compte rendu instructif et bilingue (français/allemand).

CDP

TENTOONSTELLING/EXPOSITION ROSAS XX/ANNE TERESA DE KEERSMAECKER/20/10/2002-05/01/2003/PSK/PBA/BXL

Rosas

Beeldende Kunstzakehuis Theater De Brabantse
Palais des Beaux-Arts
20-10-2002-05-01-2003

20-10-2002-05-01-2003
Theater de Brabant, De Brabantse
Palais des Beaux-Arts, De Brabantse
Palais des Beaux-Arts

Info: 03 431 41 81 info@brabantse.be www.brabantse.be

The Brabantse Kunstzakehuis
De Brabantse Kunstzakehuis
De Brabantse Kunstzakehuis

www.brabantse.be
De Brabantse Kunstzakehuis
De Brabantse Kunstzakehuis

BM

Présences chorégraphiques en Bretagne, Musiques et danses en Bretagne, Château de Giron, 2002

"Photographie vivante et non inventaire de ce qui se fait dans cette région en matière chorégraphique", précise l'éditorial, ce petit carnet a la particularité de présenter les représentants d'une danse que l'on peut qualifier de contemporaine et d'une autre, toujours aussi vivace grâce aux confédérations: la traditionnelle. Une cohabitation harmonieuse qui a poussé à des expériences visant à se faire rencontrer les deux tendances et dont rend compte un chapitre entier. Des fiches classiques de présentation des artistes – biographie, parcours, présentation – constituent la partie pratique et informative de l'ouvrage. L'autre moitié donne la parole aux chorégraphes, sur ce qui les fait "avancer" artistiquement: leurs choix, leurs expériences, leur art. Une touche d'authentique, donc, dans un état de présences agréablement illustré noir et blanc.

BM

Artiste, créateur, auteur, interprète selon les cas, tous sont concernés par leurs conditions de travail, leur protection sociale et autres droits que connaît n'importe quel travailleur, bref par leur statut social et fiscal. Sujet d'autant plus d'actualité que pour la énième fois, – et Ariane Joachimowicz nous retrace cette véritable saga – un récent avant-projet de loi déposé par le gouvernement belge entend donner à l'artiste un soi-disant statut. "Soi-disant" parce que sur cette notion en apparence toute simple, les avis divergent, tant du point de vue des

spécialistes que des artistes et bien sûr des politiques. Ainsi, le lecteur trouvera dans cette même tribune la démonstration par Alexandre von Sivers de l'existence d'un statut de l'artiste, même s'il ne concerne que les artistes du spectacle, et la réaffirmation de son inexorable absence par André Nayer. Le grrrAAI, une des associations membres de la Plate-forme nationale des artistes, rappelle en effet sous la plume de Michaël De Clercq, que les artistes créateurs ou auteurs ne jouissent pas à ce jour légalement du même "statut" et qu'il se bat pour obtenir

un cadre légal commun à l'ensemble des travailleurs du secteur artistique. C'est d'ailleurs ce qui se profile dans le récent avant-projet de loi. Et tous voient dans cet "élargissement" une avancée. Mais alors pourquoi tant d'inquiétude, tant de mécontentement, de déception, toujours et encore? Les différentes personnes conviées à cette tribune s'en expliquent de manière plutôt polémique: juriste, militant syndical, artiste, expert, représentants d'associations qui par leurs actions défendent les droits des artistes et/ou gèrent au quotidien, comme

SMARrt, la spécificité sociale et fiscale de leur contrat. Ironie d'une "promesse" pour l'un, "beaucoup de bruit pour rien" pour l'autre, "absurdité insupportable", "piège à artistes" et "victoire des bureaucraties", le ton n'est pas aux réjouissances ou carrément hésitant – "enfin ou hélas?". Se chevauchant parfois, ces prises de parole n'en sont pas moins éclairantes sur les enjeux de cette problématique complexe. De quoi, nous l'espérons, permettre au lecteur de se faire un jugement tout en nuances.

Béatrice Menet



Photo: © Béatrice Menet

LA SAGA DU STATUT DE L'ARTISTE

Depuis une bonne trentaine d'années, le statut de l'artiste revient régulièrement sous les feux de l'actualité. Les artistes s'en inquiètent et en parlent. Les ministres et parlementaires s'agitent mais la dernière proposition en date ne crée toujours pas de véritable statut, au contraire.

1967: Lorsqu'il adopte l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants, le gouvernement prévoit que les auteurs ne doivent pas s'assujettir comme indépendant, pour leurs droits d'auteur, s'ils bénéficient d'un statut social au moins équivalent à celui d'un travailleur indépendant¹. Concrètement, leurs droits d'auteur échappent à toutes cotisations sociales, s'ils ont d'autres sources de revenus professionnels pour lesquels ils cotisent déjà.

1969: Le gouvernement adopte le célèbre article 3.2 de l'arrêté du 28 novembre 1969 ayant pour objet d'étendre le bénéfice de la sécurité sociale des travailleurs salariés, uniquement aux artistes de spectacles de toutes les disciplines, et notamment aux danseurs, maîtres de ballet, acteurs, comédiens, figurants, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre et autres artistes de scène. L'examen de la jurisprudence révèle que les juges ont parfois considéré les mannequins, strip-teaseuses et disc-jockeys comme des artistes de spectacles.

Les auteurs, et notamment les chorégraphes, écrivains, compositeurs, peintres, sculpteurs, photographes, réalisateurs, et autres créateurs: ils sont oubliés!... Ils sont, au gré de leur contrat, assujettis au statut social des travailleurs salariés s'ils exercent leur activité de création dans le cadre d'un contrat d'emploi ou au statut social des travailleurs indépendants, quand ils exercent leur activité en toute indépendance ou dans le cadre d'un contrat d'entreprise. Pour compliquer les choses, il n'est pas rare de voir les artistes cumuler plusieurs statuts.

Le gouvernement partait d'une bonne intention: faire bénéficier les artistes de spectacles d'une protection sociale étendue. Mais le système fonctionne mal: les artistes ne parviennent pas à remplir les conditions minimales de revenus et de durée de travail pour pouvoir bénéficier des différentes couvertures sociales et les organisateurs de spectacles répugnent à payer les cotisations sociales.

1987: La situation des artistes de spectacles s'aggrave encore lorsque les caisses d'assurances sociales pour tra-

vailleurs indépendants refusent leur affiliation, en se basant sur une circulaire du Ministère des Classes moyennes du 11 août 1987, de sorte que certains artistes de spectacles se retrouvent dénués de toute protection sociale. Cette circulaire est toujours d'application, à l'heure actuelle.

1991: Emue par le sort de ses artistes, la Communauté française de Belgique entreprend une vaste consultation et organise, sous la direction d'André Nayer et de Suzanne Capiou, une série de neuf tables rondes sur le statut de l'artiste, avec la participation des artistes de toutes les disciplines et de tous les milieux professionnels intéressés. Des solutions concrètes en matière de sécurité sociale et de fiscalité sont dégagées et rassemblées dans une publication intitulée "Un statut pour les artistes - dossier documentaire et propositions" éditée conjointement par le CeRP² et la Communauté française et largement diffusée.

1995: Dans la même ligne, les parlementaires socialistes – MM. Busquin, Mayeur et Tomas – déposent le 2 mars, en fin de législature, une proposition de loi relative à l'application de la sécurité sociale aux artistes, directement inspirée des travaux des Tables Rondes. Cette proposition de loi est redéposée le 29 septembre³, en session extraordinaire de la Chambre, par MM. Moriau et Toussaint. Ensuite, MM. Detienne et Wauters s'y associent le 18 janvier 1996. Ce texte prévoit le rattachement de tous les artistes, y compris les auteurs, au régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés. Elle modifie le mode de financement de la sécurité sociale, en supprimant les cotisations patronales et en instaurant une contribution sociale minimale, calculée sur le chiffre d'affaires de toutes les entreprises qui utilisent ou exploitent des créations ou interprétations artistiques. Elle adapte les conditions d'accès aux prestations sociales et simplifie les démarches administratives. C'est la seule proposition qui crée un véritable statut tenant compte de la situation particulière des artistes en Belgique, contrairement aux autres propositions de loi déposées à la même époque.

Celle d'Antoine Duquesne du 31 octobre 1995 prévoit le rattachement des artistes du spectacle au régime des travailleurs salariés, sauf preuve contraire⁴. Celle de Vermassen, Vandenbosch, du 17 novembre 1995, redéposée par MM. Peeters et Bonte modifie les obligations administratives des employeurs et employés et crée un service spécialisé pour les artistes au sein de l'ONSS. Celle

de Mme Pieters du 7 mars 1996 abroge l'article 3.2 de l'arrêté royal de 1969⁵.

Aucune de ces propositions de loi n'a abouti.

2000: L'affaire Fonteneau provoque de nouveaux remous dans les milieux politiques et artistiques: cette romancière (de série noire!) est injustement condamnée à rembourser ses allocations de chômage parce qu'elle s'est permise d'écrire un roman pendant qu'elle était au chômage. Cette triste affaire et le tapage médiatique qui s'en est suivi convaincent le Ministre de l'emploi et du travail, Laurette Onkelinx, d'adopter un nouvel arrêté du 23 novembre 2000 portant réglementation du chômage en faveur des artistes. Loin d'être révolutionnaire, ce texte prévoit quelques dispositions ponctuelles qui ne concernent pas vraiment les artistes professionnels mais plutôt les chômeurs qui, accessoirement, exercent une activité artistique...

A la même époque, le Ministre de l'économie et de la recherche scientifique confie à trois chercheurs universitaires, André Nayer (ULB), Xavier Parent (ULg), Jef van Langendonck (KUL) une étude menée en collaboration avec la Plate-forme nationale des artistes, ayant pour objet une analyse de l'importance de l'activité artistique dans l'économie belge et les possibilités de l'augmenter par une réforme du statut social et fiscal des artistes. L'équipe de recherche se montre favorable aux solutions déjà avancées dans la proposition de loi Moriau, Toussaint, Detienne et Wauters, trois fois déposée, en vain...

2002: le 5 juillet, les Ministres des Affaires sociales, Frank Vandenbroucke, de l'Emploi, Laurette Onkelinx, et des Classes moyennes, Rik Daems, présentent un nouvel avant-projet de loi de sur la protection sociale des artistes qui ne tient pas du tout compte des conclusions de l'équipe de recherche. Celui-ci sera soumis aux comités de gestion des institutions de sécurité sociale et ensuite, à l'avis du Conseil d'État. Sauf imprévu, le projet de loi pourrait être déposé au Parlement en 2003.

Ariane Joachimowicz,
avocat au barreau de Bruxelles

1. L'article 5
2. Centre d'Etudes et de recherches pluridisciplinaires en droit, économie, sociologie
3. Doc. Parl., Ch., n° 90/1- 1995 (S.E.)
4. Doc. Parl., Ch., n° 205/1- 95/96
5. Doc. Parl., Ch., n° 468/1- 95/96



Photo: © Michel Cheval

UN STATUT POUR L'ARTISTE: ENFIN OU HELAS?

ALEXANDRE VON SIVERS

Le Conseil des ministres vient de se mettre d'accord sur un avant-projet de loi destiné à améliorer la protection sociale des artistes. Les "créateurs" n'y gagnent rien, quant aux artistes de spectacle, ils y perdent leur présomption irrefragable de salariat. Les seuls gagnants sont les "artistes à succès" (pour reprendre une expression utilisée dans le communiqué de presse du gouvernement daté du 20 mars). Encore faut-il être assuré d'avoir du succès et de ne jamais avoir besoin des allocations de chômage...

LE STATUT ACTUEL

Dans l'état actuel de la législation, il n'existe pas de catégorie sociale spécifique "artiste". Ce terme recouvre une infinité d'activités exercées dans des conditions économiques et sociales si différentes qu'on voit mal comment appliquer à une catégorie sociale si difficilement identifiable un unique "statut". Il n'y a, dans le secteur privé, que des indépendants et des salariés. Un plombier sera généralement indépendant, mais il peut travailler au service d'une entreprise telle que "SOS-dépannage" dont il sera le salarié. Même chose pour un accordéon de piano ou un réparateur de télévision. Un artiste peintre pourra être salarié s'il travaille pour le compte d'une galerie qui lui paie une rémunération; il sera indépendant s'il vend lui-même ses tableaux. Même chose pour un écrivain à l'égard de son éditeur. Un professeur de musique donnant des cours particuliers sera indépendant, mais il sera salarié s'il est au service d'une école (ou même fonctionnaire s'il est professeur nommé dans une académie ou un conservatoire).

Le statut social n'est attaché ni à la personne ni à la profession, mais à la relation de travail, c'est-à-dire à la nature juridique du rapport. L'avocat, l'architecte, le médecin travaillent dans l'intérêt de leur client ou de leur patient, mais on ne peut pas dire qu'ils sont "sous l'autorité" de celui-ci. L'acteur, le chanteur, le danseur, le musicien travaillent au sein d'une entreprise de spectacles, ils doivent se soumettre à des horaires imposés, au tableau de service, aux injonctions du régisseur, aux indications du metteur en scène, du chef d'orchestre, du chorégraphe. Le principal critère du statut salarié consiste en ce que les juristes appellent le "lien de subordination" dans lequel le travailleur se trouve vis-à-vis de son employeur. Ce rapport d'autorité n'étant pas toujours évident et la distinction entre les deux statuts n'étant pas toujours facile à établir, le Roi, dans une intention de clarté et de sécurité juridique, a précisé le statut salarié d'une série de professions parmi lesquelles on trouve, outre les chauffeurs de taxi, les coureurs cyclistes, les joueurs de football professionnels et les artistes de spectacle.

Le régime de la sécurité sociale des salariés est étendu par arrêté royal aux artistes de spectacle tels que les artistes dramatiques, chorégraphiques, lyriques, de variétés, aux musiciens, maîtres de ballet, chefs d'orchestre et artistes de complément qui sont engagés contre rémunération pour se produire au cours de répétitions, de représentations, de concerts, d'émissions télé ou radio-diffusées, de prises de vues cinématographiques, d'enregistrements sur disque ou sur bande ou sur tout autre moyen permettant de fixer la prestation. Les personnes qui les engagent sont tenues de payer les cotisations de salarié. Cette extension - disons plutôt cette précision apportée à la loi - établit en

favor des artistes de spectacle une présomption de salariat: dès lors qu'il y a une prestation rémunérée, l'artiste bénéficie de la sécurité sociale des salariés sans qu'il doive prouver qu'il y a un contrat de travail ou un lien de subordination. De plus, cette présomption est irrefragable ("irrefragable" comme disent les juristes), c'est-à-dire qu'elle n'admet pas la preuve du contraire. Et on le comprend: si la présomption était renversable, l'arrêté royal serait inutile: il suffirait à l'artiste de faire appel aux règles générales et d'exhiber un contrat de travail ou de prouver le lien de subordination pour être considéré comme un salarié. C'est précisément pour éviter toute discussion que l'arrêté royal a été pris. Cette présomption est indispensable dans un marché du travail très concurrentiel où tout pousse à la création de "faux indépendants".

L'artiste a donc un statut, comme n'importe quel travailleur, indépendant ou salarié suivant le cas. Il bénéficie en plus de certaines règles spécifiques en matière de droit d'auteur et de droit voisin, de pension, de chômage...

Ces "spécificités" sont considérées par certains comme des privilèges. Parlons plutôt d'une "discrimination positive".

Il est donc faux de prétendre que les artistes n'ont pas de statut. La situation des artistes n'est peut-être pas toujours enviable, faute d'édition, de ventes, de commandes ou d'engagements, mais ça c'est une autre question, qui ne se règle pas à coup de statuts et si Picasso ne s'est jamais plaint d'un manque de statut, Van Gogh, lui, n'aurait jamais pu accéder à quelque statue que ce soit, sinon celui d'assisté.

LE NOUVEAU PROJET DE LOI

Et voici que nos ministres, tenus par les promesses des gouvernements précédents ainsi que par leur propre déclaration gouvernementale, viennent de nous livrer le texte de leur projet de loi¹. Cette décision fait suite à une longue série de revendications disparates, d'études, d'enquêtes, de tables rondes, de propositions de loi, dont l'une a été déposée au cours de trois législatures consécutives. Le gouvernement précédent, n'ayant pas pu prendre de décision, s'est contenté de commanditer une étude confiée à trois professeurs d'université. Cette étude recommande, en gros, l'adoption de la proposition de loi trois fois déposée.

Mais le gouvernement actuel n'entre pas dans cette logique-là: il prend les mesures suivantes:

1. Tous les artistes, tant créateurs qu'interprètes, sont présumés être des salariés, sauf s'ils prouvent le contraire. La présomption de salariat s'étend donc à tous les artistes, mais elle devient réfutable. Une "Commission des artistes" composée de représentants de l'ONSS et de l'INASTI est compétente, sur base de certains critères, pour permettre aux artistes qui en font la demande, d'adopter le statut d'indépendant.
2. Les employeurs d'artistes bénéficient d'une réduction des cotisations patronales (environ 309 € par mois de salaire, quel que soit le salaire).
3. Les allocations familiales, le pécule de vacances et les accidents de travail sont, pour les artistes salariés, centralisés respectivement à l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, à l'Office national des Vacances et au Fonds des Accidents du travail.

Le gouvernement a évité l'impasse qui consistait à créer un statut "spécifique" pour une nouvelle catégorie sociale impossible à définir: celle d'"artiste". Il s'est contenté de déclarer que tous les artistes étaient salariés, mais qu'ils pouvaient devenir indépendants sur demande, après "autorisation" de la commission ad hoc.

Observons qu'il y a là une manière tout à fait inédite d'envisager les catégories traditionnelles du droit social: ce n'est plus la relation de travail qui est objectivement salariée ou indépendante, c'est la personne elle-même qui se trouve revêtue de l'un ou l'autre statut.

Mais qu'y a-t-il de vraiment neuf dans ce projet? Rien de changé pour les artistes "créateurs", peintres, sculpteurs, écrivains, compositeurs: ils sont déjà salariés dans un certain nombre de cas, et quand ils ne le sont pas, ils n'auront aucune peine à se faire reconnaître comme indépendants par la "Commission des artistes". Ce projet, en ce qui les concerne, n'est donc rien d'autre qu'un leurre.

Quant aux artistes du spectacle, ils perdent dans l'aventure la protection minimale dont ils bénéficient depuis 1969, celle du caractère absolu de leur statut de salarié. Ils ont désormais la "permission" de revendiquer le statut d'indépendant. Mais la pression du marché fera en sorte que certains y seront poussés contre leur gré, perdant ainsi leur droit à l'indemnisation du chômage et aux autres avantages du statut de salarié. Quant aux critères assignés à la "Commission des artistes" pour accorder le "brevet d'indépendance", leur caractère on ne peut plus flou présage de passionnantes discussions, sinon de beaux procès...

Cette généreuse construction masque le véritable enjeu de la réforme. A savoir qu'il est plus intéressant pour les artistes "à succès" (selon les termes mêmes du communiqué de presse du 20 mars) d'être indépendant. En effet, les cotisations d'indépendant sont en moyenne de 14 % de la rémunération, plafonnée à 73.127,22 € par an; alors que les cotisations de salarié se calculent sur l'ensemble de la rémunération et s'élèvent à 48 % de celle-ci. On voit donc où est l'intérêt d'un artiste "vedette": mais vedette un jour, vedette pas toujours. Et qui peut jurer d'avoir du succès jusqu'à l'âge de la pension et de ne jamais avoir besoin du chômage?

Une solution acceptable aurait été de limiter la possibilité de choisir le statut d'indépendant aux seuls artistes, principalement de variétés, qui sont mandataires de leur propre société de production et qui organisent ou vendent eux-mêmes leurs spectacles. Cela aurait répondu au vœu de certaines vedettes, sans fragiliser pour autant l'ensemble d'une profession.

Il y aurait à redire aussi sur la réduction des cotisations patronales. On peut s'étonner du cadeau fait à l'industrie audio-visuelle. Quant au secteur culturel subventionné, si l'on allège les charges des Communautés subventionnantes, on alourdit celles des organismes de sécurité sociale fédéraux.

Quant au projet de confier le paiement du pécule de vacances à l'ONVA, c'est une franche stupidité. Actuellement, le pécule de vacances est payé directement par l'employeur à l'issue de chaque contrat à durée déterminée: pourquoi passer par une caisse intermédiaire et multiplier ainsi les papiers et les démarches?

Alexandre von Sivers,
comédien et militant syndical FGTB
alexandre.von.sivers@wanadoo.be

1. On trouvera le texte de ce projet de loi, ainsi que le communiqué de presse du 5 juillet 2002 sur le site du Ministre des Affaires sociales <http://vandenbroucke.fgov.be>

"BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN"

DANS SA COMÉDIE, SHAKESPEARE NE SITUE PAS LA SCÈNE EN BELGIQUE ET POURTANT...

MICHAEL DE CLERCO

En matière de statut social et fiscal pour les artistes, la majorité gouvernementale "arc-en-ciel" vient de s'accorder sur son plus petit commun dénominateur pour annoncer bruyamment par voie de presse quelques propositions sociales. Au moment où ces lignes s'écrivent, la discussion sur le fiscal se poursuit mais devrait se traduire pour le budget fédéral par une opération "neutre". Le tout serait proposé au Parlement au début 2003.

À ce jour, rappelons que le bénéfice d'une protection sociale concerne les seuls artistes du spectacle. Par l'arrêté royal du 28 novembre 1969, ceux-ci sont assimilés au régime général de sécurité sociale des salariés. Il faut répéter haut et fort que cette protection sociale est un acquis fondamental pour les artistes qui ont la chance d'en bénéficier.

Aujourd'hui, le gouvernement affirme vouloir élargir cette protection à l'ensemble des artistes, à moins qu'un artiste ne démontre d'un point de vue socio-économique qu'il peut accéder à la réglementation pour les travailleurs indépendants.

C'est là que le bât blesse. Ce qui semble apparaître comme une avancée sociale pour l'ensemble des artistes se transforme en réalité en régression sociale pour eux.

Dans cette proposition, l'accès des artistes à la protection sociale des salariés n'est pas facilité pour autant et reste aussi ardu qu'avant à obtenir. Par contre, la porte est laissée ouverte afin d'opter vers le régime des indépendants avec des critères de choix qui, nous dit-on, comporteront des garde-fous pour empêcher les "faux" indépendants, les artistes qui subiraient des pressions

pour choisir un tel régime. Une commission de contrôle de l'administration serait chargée d'étudier au cas par cas les demandes, mais sans représentation du secteur artistique dans celle-ci. Ce qui se passe dans d'autres secteurs économiques devrait inquiéter, avec des travailleurs salariés "invités" par certains employeurs à s'établir comme indépendants pour conserver leur travail à court terme, mais sans filet de protection sociale à l'avenir.

Une autre mesure gouvernementale propose de reconnaître les structures intermédiaires de gestion et d'administration pour artistes (comme SMARt ou la Boutique de gestion mais qui ne se reconnaissent pas exactement dans la définition donnée par le gouvernement), auxquelles pourront recourir certains utilisateurs occasionnels (mouvements de jeunesse, cafés, etc.). Ensuite une idée peu coûteuse, reprise au gouvernement précédent, est mise sur la table: soit un interlocuteur unique en matière d'allocations familiales, d'accidents du travail et de pécule de vacances, pour offrir une simplification administrative aux artistes. Au fond du panier se trouve encore une petite exonération de cotisations patronales qui se monte à 4,5 € par heure ou 35 € par jour et par artiste, pour autant que son salaire ne soit pas inférieur au salaire minimum. Voilà, terminé. Circulez, il n'y a plus rien à avoir!

Plus de trois ans de mobilisation, de tables rondes, d'études d'experts, d'enquêtes, de propositions et de concertations avec les cabinets ministériels pour en arriver là au moment de la décision finale. C'est pour le moins consternant, sinon décevant, avec l'impression que le gouvernement a raté le coche pour entreprendre cette réforme si attendue.

Retour en mars 1998. Lors du forum des Etats généraux de l'écologie politique, le public réuni au Théâtre 140 prend connaissance du témoignage de la romancière Pascale Fonteneau. Son cas est emblématique. Beaucoup d'auteurs, au moment où ils écrivent, ignorent si leur œuvre fera l'objet d'une publication ou non. Pascale était au chômage lorsque son premier roman fut publié, alors qu'il avait été rédigé pendant une période où elle était sous contrat d'emploi. Un deuxième roman, terminé en période de chômage, fut publié peu après. Comment évaluer le temps réel pris pour écrire un livre? L'ONEM tranche dans le vif. Sanction: 8 semaines d'exclusion et le remboursement de 15 mois d'allocations de chômage. D'autres témoignages se succèdent et révèlent la profonde inadéquation de la législation par rapport aux activités des artistes. Curieuse situation où celui qui se débat avec sa survie artistique s'expose à des sanctions lorsqu'il essaye de trouver les moyens pour inscrire son activité dans un cadre légal.

Dans la salle, des artistes de toutes disciplines se lèvent en signe de solidarité. Une association se crée, le *grrrAAI*, dont le nom fait référence à la quête éternelle des artistes belges (plus de trente ans) pour obtenir un cadre légal approprié à leurs multiples activités de création ou d'interprétation.

Pétition, conférence de presse, manifestations, demande de moratoire pour les artistes poursuivis, s'ensuivent avec des fortunes diverses. Ces actions et d'autres ont pourtant le mérite de remettre la question sur le tapis. Enfin, le gouvernement (précédent) décide de s'atteler à la tâche. Une grande insécurité juridique règne dans le secteur, avec des procès où certaines jurisprudences penchent en faveur des artistes et avec des administrations régionales qui appliquent très différemment les mêmes règlements!

Photo: © Béatrice Menet



Entre-temps, tirant la leçon du fait qu'aucun projet de loi sur le statut de l'artiste n'a trouvé de majorité politique au niveau fédéral, des associations d'artistes du Nord et du Sud du pays se rencontrent, discutent, échangent leurs points de vue et fondent la Plate-forme nationale des artistes (la PFNA-NKPF). Le *grrrAAI* y adhère.

Au-delà des différences qui existent dans le secteur artistique et entre les communautés, le *grrrAAI* a toujours voulu :

1. Rechercher un cadre légal global qui soit commun à l'ensemble des travailleurs du secteur, parce qu'ils éprouvent des problèmes de nature identique ;
2. Eviter le corporatisme, avec des réformes partielles dans l'une ou l'autre discipline, pour privilégier la solidarité entre tous les secteurs ;
3. Croire qu'une stratégie de négociation dispersée ne conduirait à rien vis-à-vis du gouvernement et que la PFNA-NKPF serait un interlocuteur incontournable dans la concertation à mener afin d'obtenir une réforme qui puisse concerner l'ensemble des artistes du pays.

Nous avons étudié, sans exclusive et de manière critique, différentes hypothèses dont la proposition Nayer-Capiau visant un refinancement global de la sécurité sociale et l'idée d'un "quatrième régime" qui pouvait concerner l'ensemble des travailleurs "autonomes" vivant l'intermittence dans leur activité professionnelle tout en tenant compte de leur spécificité. Bref, pas mal de pain sur la planche.

Parallèlement à l'étude commandée aux experts universitaires, le gouvernement confie à la plate-forme le soin de mener une enquête sociale et fiscale sous forme d'un questionnaire envoyé aux membres de ses associations adhérentes (28.600 artistes en Belgique). Cette enquête, remise au gouvernement, montre un profond malaise et une grande insatisfaction chez les artistes interrogés dans les deux communautés. Dans les souhaits de fonctionnaires contractuels, notamment exprimés par les artistes, la facturation ou le contrat d'emploi n'emporment ni l'un ni l'autre une adhésion majoritaire.

La preuve sans doute que le mécontentement des artistes est plus vaste et plus complexe que la question du choix entre un régime (salarié ou indépendant). Le gouvernement a cristallisé sa réflexion sur cette question au détriment du reste: une meilleure protection sociale assurée à l'ensemble des artistes, la qualification des droits d'auteur avec en la matière un lien inadéquat entre le fiscal et le social, le problème toujours en suspens de l'exercice d'une activité artistique par un allocataire social (handicapé, minimeux, chômeur, personne en incapacité de travail), la problématique des artistes mandataires dans des structures de production non lucratives (ASBL) et l'impasse totale sur la multiactivité artistique. Ce dernier point aurait nécessité la prise en compte de l'ensemble des activités professionnelles de l'artiste et la faculté d'assimiler les revenus de ses activités périphériques et parallèles à ceux de son activité artistique. Autrement dit, une façon de présenter ses revenus professionnels sous une forme unique qui lui

permettrait d'ouvrir plus aisément son droit à une protection sociale complète.

D'une part, le gouvernement manque complètement à son objectif initial, celui d'augmenter l'activité artistique dans l'économie belge par une réforme du statut des artistes. Au contraire, il risque d'y étendre l'insécurité. D'autre part, il est important de comprendre qu'un statut social et fiscal est inopérant, au niveau fédéral, s'il n'existe pas en même temps de refinancement de la culture en direction des artistes eux-mêmes, au niveau communautaire.

Aujourd'hui comme hier, la création artistique belge continue contre vents et marées avec les succès qu'on lui connaît à l'étranger. Demain, si le gouvernement persiste dans de telles propositions, les procès contre des artistes vont se multiplier comme la précarité de leurs activités en Belgique. Pratiquer une politique qui fragilise encore plus les artistes au niveau social est à cent lieues de la réflexion novatrice dont le secteur artistique a besoin pour se développer.

Michaël De Clercq,
scénographe et membre du *grrrAAI*
Association d'artistes en action
de toutes disciplines
02/660 32 07 ou mick.declercq@belgacom.net

ILS NOUS L'AVAIENT TOUT DIT PROMIS...

UN BEAU PETIT STATUT SOCIAL ET FISCAL DE L'ARTISTE

JULIAN JUROWICZ

Et ils s'étaient donné les moyens de nous le donner: pas moins de quatre groupes de travail interministériels étaient chargés d'étudier tous les aspects du problème et de rédiger les textes dotant enfin l'artiste belge d'un véritable statut social et fiscal.

Seulement voilà: un seul de ces groupes a réellement travaillé et a pris la peine au passage de consulter la plateforme nationale des artistes. C'est le groupe chargé de l'assujettissement des artistes à la sécurité sociale.

Et donc l'indispensable débat d'ensemble n'a pas eu lieu: rien n'a été dit sur les structures intermédiaires, rien sur le statut des gestionnaires d'associations à vocation culturelle, rien sur la création de sociétés d'économie culturelle, rien sur le traitement cohérent en droit social et en droit fiscal des revenus de l'exploitation des œuvres artistiques par des tiers, rien sur la simplification et l'harmonisation de la jungle de la TVA, rien sur la sécurité juridique des pratiques artistiques, pratiquement rien sur la simplification administrative...

Quelle occasion manquée, quel triste bilan! Il est fort à craindre que demain comme hier l'exercice des activités artistiques restera entravé par une forêt de réglementations inadaptées et incohérentes, sources d'insécurité juridique, de conflits usants avec les administrations, de frustrations et d'angoisses...

Toujours est-il qu'un avant-projet de loi sur le "volet social" du statut a vu le jour. Commentons-le donc.

L'AVANT-PROJET ORGANISE L'ACCÈS DES ARTISTES À LA SÉCURITÉ SOCIALE.

Le texte supprime l'actuel statut social des artistes de spectacle, qu'il remplace par une nouvelle règle et une exception à cette règle.

La nouvelle règle est que tout artiste interprète, créateur, tout technicien qui travaille pour un donneur d'ordre le fait dans les liens d'un contrat d'emploi. Le donneur d'ordre ne peut contester cette présomption de salariat. Les cotisations patronales et d'employé sont dues sur la rémunération convenue, en contrepartie de quoi l'artiste bénéficie de l'ensemble de la sécurité sociale des travailleurs salariés: assurance maladie-invalidité, assurance-chômage, allocations familiales, pensions.

La notable exception à cette règle est que tout artiste peut – à sa demande – convaincre une commission composée de fonctionnaires (de l'ONSS et de l'INASTI) qu'il ne travaille pas dans un cadre comparable à celui d'un employé face à un patron et obtenir son assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs indépendants.

Chez SMArt, nous estimons que l'ouverture de la sécurité sociale des travailleurs salariés aux artistes créateurs, qui en étaient jusqu'à présent exclus est un pas dans la bonne direction.

L'exigence d'un vrai contrat d'emploi et donc l'application du droit du travail aux prestations artistiques nous paraît également comme un progrès par rapport à la situation antérieure.

Par contre, nous sommes persuadés que le statut de l'indépendant, conçu pour des commerçants, est particulièrement inadapté pour des artistes qui ne poursuivent pas pour la plupart un but de lucre, sont fort éloignés des contingences administratives et financières et ne sont pas préparés à la gestion d'un tel statut. Nous croyons aussi que notre société se doit d'offrir à ses artistes une bonne protection sociale. Bref, nous ne sommes pas favorables à l'ouverture du statut d'indépendant à l'artiste. Le gouvernement a cependant jugé bon de procéder à une telle ouverture. Face à cette décision, nous disons avec force qu'il est irresponsable de n'avoir pas prévu un examen sérieux de la viabilité économique de l'activité de l'artiste candidat indépendant avant de l'autoriser à opter pour ce régime dont on sait qu'il est insupportable lorsque l'activité est intermittente et les revenus faibles et aléatoires.

En l'absence de cet examen de viabilité économique de l'activité, les artistes économiquement les plus fragiles seront soumis à la pression du marché qui les poussera à devenir indépendants. En effet, les donneurs d'ordre de ce secteur tragiquement sous-financé et soumis souvent à de rudes contraintes de rentabilité seront tentés de donner

la préférence à des artistes indépendants moins chers et administrativement plus faciles à gérer plutôt qu'à des artistes salariés. La règle voulue par le législateur de l'artiste salarié risque de devenir rapidement l'exception! Nous allons continuer à nous battre pour que ce garde-fou indispensable soit inscrit dans la loi.

Par ailleurs il n'y aura pas de représentants des artistes dans la commission chargée d'examiner les candidatures des artistes au statut d'indépendant. Nous l'avions pourtant demandé mais nous n'avons pas été entendus sur ce point. C'est d'autant plus dommageable que cette commission a pour mission d'informer les artistes sur leurs droits et obligations en matière sociale et que l'expérience a montré que toutes les administrations chargées de cette mission par le passé y ont spectaculairement échoué.

L'AVANT-PROJET INSTITUE UN ALLÈGEMENT DES CHARGES PATRONALES SUR LES SALAIRES DES ARTISTES.

Il est prévu qu'une tranche de 35 euros du salaire journalier brut de l'artiste soit exonérée de cotisations sociales patronales, soit un allègement d'environ 10 euros sur le coût salarial journalier.

Cet allègement structurel est bienvenu mais il est dramatiquement insuffisant pour atténuer la pression sur les artistes due à la différence de coût entre l'artiste salarié et l'indépendant, et donc pour promouvoir l'emploi salarié des artistes.

L'AVANT-PROJET CENTRALISE LE TRAITEMENT ADMINISTRATIF DES DOSSIERS DES ARTISTES SALARIÉS EN MATIÈRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE PÉCULES DE VACANCES.

Les dossiers d'allocations familiales de tous les artistes salariés seront désormais traités par l'ONAFS auquel tous les employeurs d'artistes seront tenus à s'affilier.

Tous les employeurs d'artistes devront également souscrire l'assurance loi contre les accidents de travail auprès du Fonds des Maladies Professionnelles.

Tous les employeurs d'artistes devront verser les pécules de vacances des artistes à l'ONVA qui se chargera de les redistribuer.

La centralisation des dossiers d'allocations familiales auprès d'une seule caisse est incontestablement une heureuse initiative de simplification administrative.

Par contre, l'utilité de la centralisation de la gestion de l'assurance loi sur les accidents de travail nous paraît plus contestable. En effet, certains employeurs peuvent obtenir auprès d'assureurs privés des conditions plus favorables et mieux adaptées au caractère intermittent des activités artistiques que celles octroyées par le Fonds des Maladies Professionnelles. Tel est le cas de SMArt dont les affiliés bénéficient d'une assurance accident étendue à l'année et aux accidents de la vie privée.

De même, on peut s'interroger sur la réelle utilité de l'intervention de l'Office National des Vacances Annuelles, dès lors que les pécules de vacances anticipés peuvent être versés directement à l'artiste par l'employeur à la fin de chaque prestation.

L'AVANT-PROJET SUPPRIME L'INTERDICTION DE LA MISE À DISPOSITION DE MAIN D'ŒUVRE DANS LE CAS DE L'UTILISATION D'ARTISTES PAR DES DONNEURS D'ORDRE OCCASIONNELS.

Lors des travaux du groupe interministériel, une rapide unanimité est apparue sur la nécessité de structures intermédiaires spécialisées pour décharger les donneurs d'ordre du lourd travail de gestion administrative de nombreux contrats d'emploi intermittents. Tous les intervenants ont souligné la nécessité de créer des "agences artistiques" agréées pour ce faire.

Curieusement, ce n'est pas ce que le texte adopté prévoit. Au contraire, il ouvre aux bureaux d'intérim le "marché" de la mise à disposition d'artistes aux utilisateurs occasionnels.

Inutile de dire que nous considérons que c'est la pire manière de faire qui se puisse imaginer.

Nous croyons plus que jamais que la tâche de gérer les contrats d'emploi des artistes et leur statut doit être confiée à des organismes associatifs sans but lucratif et aux services desquels doivent pouvoir recourir tous les artistes et leurs donneurs d'ordre.

Julian Jurowicz

Administrateur délégué de SMArt asbl, service de conseils juridiques, défense en justice, secrétariat social et aide à la gestion (02/423 11 80 ou juj@ubik.be)

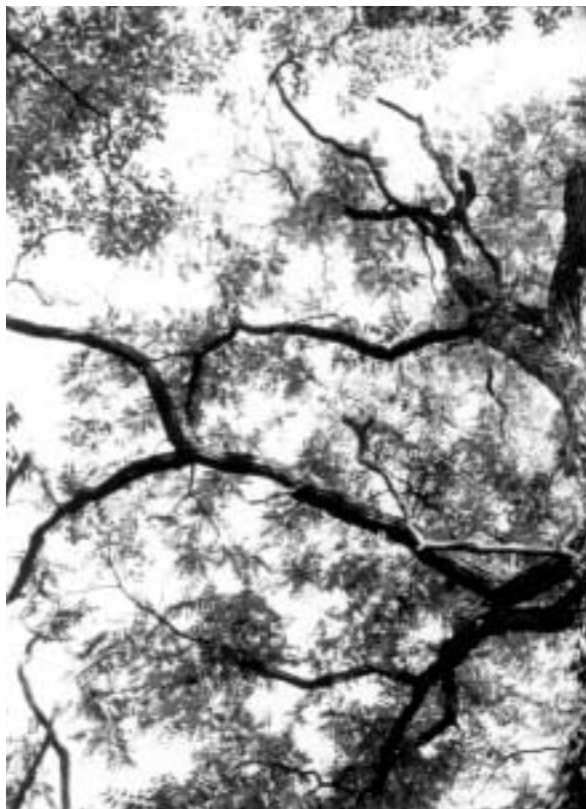


Photo: © Béatrice Menet

QUELLE CHANCE! OU "LE POIDS INSUPPORTABLE DE L'ABSURDE."

DIANE BROMAN

Quelle chance d'être enfin considérés comme des citoyens à part entière.

Quelle chance que le gouvernement en place, les administrations, les différents partis politiques, les syndicats, les artistes de tous bords, la population dans son ensemble, aient compris qu'un statut n'est ni plus ni moins qu'un ensemble de dispositions qui permettent à quelqu'un d'inscrire son activité professionnelle dans un cadre légal complet: avoir accès à une protection sociale, à la possibilité réaliste de déclarer ses revenus et payer ses impôts, disposer d'un appareil légal et juridique qui constitue la base minimale de toute reconnaissance sociale et professionnelle.

Quelle chance que tous aient compris que les spécificités indispensables contenues dans tel ou tel statut ne constituent en rien des privilèges, mais une prise en compte de la réalité pratique des métiers.

Quelle chance que tous aient compris qu'il ne s'agit en rien, dans ce cas précis, de définir ce qu'est un artiste.

Quelle chance que tous se rendent compte de l'énorme perte de temps, d'énergie et de sens que représente cette question, dès lors qu'il s'agirait, pour chaque citoyen, de choisir librement un cadre spécifique *équivalent* à tout autre. Quelle chance que tous se rendent compte qu'il s'agit, dans ce cas, d'appliquer les mêmes obligations et les mêmes droits qu'à chacun à des personnes qui ont des horaires particuliers, des revenus irréguliers dans le temps, une multitude d'employeurs ou pas d'employeur du tout et qui sont dans l'obligation la plupart du temps de jongler avec différentes fonctions et différents boulots pour récolter assez pour vivre, ou dont le travail est à cheval sur des régimes différents.

Quelle chance que tous aient arrêté de dire: qu'ils deviennent indépendants et nous foutent la paix! puisque... quelle chance: tous ont compris que la rentabilité matérielle n'est pas le but premier de ces métiers, au même titre que le personnel soignant dans les hôpitaux! Au même titre que le personnel enseignant dans les écoles! Ces métiers prendraient-ils en charge d'autres fonctions indispensables à la santé physique et mentale de la communauté...?

Quelle chance que tous aient arrêté de mettre les artistes soit à la poubelle soit sur un piédestal absurde!

Il faut dire qu'il était temps.

Quelle chance que soient terminées toutes ces poursuites judiciaires contre des artistes, poursuites entamées pour des raisons diverses, non justifiées et des plus farfelues! Quelle chance que le moratoire sur ces poursuites, demandé par l'ensemble de la profession en attendant une législation adaptée, ait enfin été prononcé par les ministères responsables des administrations pratiquant joyeusement leur chasse aux sorcières.

Quelle chance que ce ne soient jamais les personnes cherchant à légaliser leur situation qui soient poursuivies!

Il faut dire que ça, c'était un comble.

Avec les nouvelles propositions gouvernementales, tout ce cauchemar est bientôt derrière nous, quelle chance...

Un gouvernement qui résiste à la tentation de nous balancer quelques mesurette! Qui a le courage et la compétence de revoir la problématique dans son ensemble! Qui a pris connaissance en profondeur du travail immense fourni par les associations d'artistes et les juristes spécialisés! Sans mesurette, nous ne mesurons pas encore quelle chance nous avons...

Quelle chance, vu la réouverture présumée du régime indépendant sans garanties *en béton* pour empêcher les dérives, que nous ne risquions pas, carrément, de reculer de trente ans au lieu d'avancer!

Ah oui, ça vraiment, quelle chance.

Quelle chance que le syndicat des artistes du spectacle ait accepté de se battre à nos côtés pour résister *ensemble* à la déliquescence généralisée de la protection sociale et faire face aux véritables menaces, sachant pertinemment bien que les artistes autres qu'interprètes ne sont *certainement* pas l'ennemi à combattre!

... Quelle chance que les artistes de spectacle résistent à la tentation du corporatisme et qu'ils se battent pour l'ensemble des artistes et autres travailleurs du secteur!

Quelle chance qu'il y ait toujours de la relève pour le travail militant et que les vingt-huit mille artistes "répétoriés" (quel joli mot!) viennent tous aux réunions des multiples associations qui existent, laissant un peu respirer ceux qui ont donné des gros coups d'énergie, de temps, d'étude, de cœur à se battre pour la collectivité!

Quelle chance inouïe que les jeunes soient à présent informés correctement dans les écoles d'art de ce qui les attend à la sortie, et que les plus âgés se battent pour que ces mêmes jeunes disposent de meilleures conditions!

Quelle chance qu'il y ait cette belle solidarité entre nous, sinon nous ne serions certainement pas arrivés à ce résultat éblouissant...

Quelle chance: il n'est plus question d'être puni quand on pratique un métier qu'on aime, qui a du sens pour soi et pour d'autres et qu'on défend bec et ongles! Serait-il moins "noble" que celui auquel on consent sans l'aimer ni même éventuellement y croire? Mais non, voyons, c'est devenu merveilleux! Y aurait-il par hasard encore et toujours dans l'air que l'activité artistique ne serait pas du "vrai" travail? Mais non, voyons, ça c'est de la paranoïa!

Quelle chance que nous nous posions tous la question de ce que recouvre, exactement, le mot *travail*, pour les uns et les autres. De quelles idéologies il s'agit quand nous brandissons ce concept...

Quelle chance que les dirigeants voient l'importance primordiale, dans le monde tel qu'il est, de toute recherche individuelle et collective de sens *autre* que religieux, national, pécuniaire et sé... (Non, je n'écrirai pas le mot entier: disons... et autres... *laïres* que je veux taire).

Quelle chance que plus personne n'ait peur...

Plus peur de perdre le peu de soutien et/ou de subsides que chacun a péniblement réussi à obtenir.

Vaut-il mieux fermer sa gueule? Mais non, voyons! C'est fini tout ça...

Quelle chance que je n'entende plus ce politicien me dire, droit dans les yeux et sans la moindre honte: "Nous savons que vous, les artistes, vous êtes tellement passionnés que vous continuerez toujours, même si vous et vos enfants en crevez la dalle. Alors nous, politiciens, nous nous disons qu'il n'est pas essentiel de régler le vide juridique autour de vos professions ni même de subventionner correctement la culture: tout continuera, même si on ne fait rien."

Quelle chance que les politiciens ne tiennent plus des propos d'une pareille imbécillité! Quelle chance qu'ils soient devenus intelligents...

Quelle chance que les médias aient fait un vrai travail de *journalistes dignes de ce nom*, répercutant consciencieusement une information complète, participant de la sorte à la dissolution des idées stéréotypées et stériles entretenues à propos des professions artistiques!

"... Cent cinquante crânes d'ours ont été trouvés ici. L'un d'eux a été solennellement placé – par un homme de Cro-magnon, probablement – sur une sorte de plinthe rocheuse à l'extrémité de la grotte. Silence." (Jean Berger dans "Première visite de la grotte de Chauvet", Monde Diplomatique, Août 2002)

L'artiste qui a fait ça, il y a 32.000 ans, se demandait sûrement si son œuvre serait acceptée sur le marché de l'art et lui vaudrait, par le piston, un bel article dans la presse et un joli profit, lui permettant de la sorte de continuer son travail.

Mais, dieu merci, on n'en est plus là!

... Quelle chance!

Diane Broman,
artiste pluridisciplinaire.

En solidarité avec les autres métiers non-marchands ou marchands à petite échelle, menacés d'extinction.



Photo: © Béatrice Menet

SCANDALE!

LE PIEGE A ARTISTES ou LA VICTOIRE DES BUREAUCRATES

ANDRE NAYER

78,8% des artistes "ne s'estiment pas satisfaits de leur situation sociale et fiscale"; 82,9 % "considèrent leur statut social inadapté à leurs activités et 83,4 %... leur statut fiscal"¹ Qu'importe!

Concrètement: qu'on se le dise...: "Le Conseil des ministres a donné le feu vert au projet de loi de Frank Vandebroucke (Affaires sociales), Laurette Onkelinx (Emploi) et Rik Daems (Classes moyennes) qui améliore - (sic!) - la protection sociale des artistes"².

Qu'est-ce à dire?

Il y a belle lurette que l'on (se) ment, voue aux gémonies, se dispute, se méprise, voire s'investive, à cause du sort réservé aux artistes. Le début de ce siècle va encore aviver les querelles, grâce à... l'absence d'un tel statut (n'en déplaise à ceux qui prétendraient qu'il en existe un, alors qu'il n'y a que des bribes de solutions).

Ce n'est ici ni le lieu ni le moment ni ma volonté de procéder à une énumération technique détaillée du contenu du projet de loi, il y est renvoyé par ailleurs. C'est plutôt l'instant d'énoncer, de dénoncer, les propos

explicite et implicite du projet, ce que charrie son texte, ses non-dits, quel avenir il nous prépare, quelles attentes il bafoue, notamment.

Foin de la petite histoire! Celle que traduirait les pas à pas de notre système social général, en quête d'une réelle protection des individus au travail, ou sans travail. Nous savons tous combien la construction de cette protection sociale s'est inspirée de trois destinées, celle des fonctionnaires, des indépendants et des salariés. Hors ces catégories, point de salut véritable (l'exposé le réaffirme, avec une courte vue confondante, lorsqu'il dit vouloir poursuivre "l'objectif suivant: intégrer à nouveau les artistes dans un régime de sécurité sociale efficace, soit le régime des travailleurs salariés, soit le régime des travailleurs indépendants (...)", comme si le fait de leur non-intégration était le fruit du hasard et comme si les deux régimes étaient comparables dans leur efficacité!), sauf un improbable miracle. Celui qui nous ferait rentrer dans l'Histoire. Celle de réalisations dignes de ce nom, qui offriraient, enfin, aux individus émancipés que nous sommes, le choix de conclure les contrats par chacun souhaités, tout en apportant, à tous, cette sécurité sociale si précieuse. Par exemple, en organisant une protection sociale identique pour tous les

artistes, qu'ils soient salariés ou indépendants dans leur relation individuelle de travail.

Le projet se targue de contenir "diverses modifications (...) en faveur des artistes". Jugeons-en, sans entrer dans le détail.

Demain, artistes de spectacles et vous, créateurs en tous genres, vous ne saurez jamais, d'emblée, comment et sur quelle base vous serez protégés. En effet, l'ossature du projet repose sur l'idée (autre que celle que tous vous êtes fraudeurs, réellement ou virtuellement) que, lorsque vous fournirez une prestation artistique, ou produirez une œuvre artistique, la personne (physique ou morale) qui vous rémunérera sera votre employeur (et donc qu'il paiera, par exemple, les cotisations sociales patronales, lesquelles, vous le savez, sont lourdes et inadéquates, même avec la dérisoire, ténue et problématique réduction individuelle prévue par le projet, soit 4,5 € par heure), sauf si vous prouvez que votre activité ne s'est pas accomplie "... dans des conditions socio-économiques similaires à celles dans lesquelles se trouve un travailleur par rapport à son employeur". Bonne chance!



Photo: © Michel Cheval

Nous savons tous:

1. qu'une telle distinction est de plus en plus difficile à faire (L'exposé du projet lui-même, tente, sans jamais réussir à convaincre, de préciser ce que sont ou ne sont pas ces fameuses "conditions socio-économiques" et finit par faire intervenir pour le traitement des dossiers les services d'inspection, lesquels "admettront que l'artiste relève du régime de sécurité sociale des travailleurs salariés dès qu'il ressort des faits que les conditions de la présomption sont remplies, à moins que l'artiste démontre que ses activités ne sont pas exercées dans des conditions socio-économiques similaires". On ne peut mieux dire. La queue ne sert-elle pas à être mordue?), qu'elle est factice au regard des métiers artistiques (le projet précise que les "Eléments pouvant être pris en considération en vue d'apprécier l'indépendance socio-économique des artistes sont - entre autres - l'analyse de la comptabilité, les investissements faits par l'artiste, le risque économique supporté par l'artiste, la continuité dans l'exercice de la profession artistique, l'incertitude des revenus produits par la profession artistique, la variabilité des revenus. Mais les revenus nets et bruts de l'artiste au cours des dernières années, le fait que l'artiste dispose de revenus produits par d'autres activités professionnelles ou le fait que le montant des revenus est fortement lié aux qualités artistiques spécifiques entrent également en ligne de compte."). En effet, de nombreux artistes, tant salariés qu'indépendants, ou protégés en tant que tels, ne se reconnaîtraient-ils pas dans cette énumération, extraite de l'exposé des motifs du projet? Dès lors, première interrogation, quelle est la pertinence d'une distinction qui semble ne s'appliquer qu'à peu de monde et que l'on s'efforce de présenter, en vain, comme facile à opérer? On chercherait à jeter le trouble ou la confusion qu'on ne s'y prendrait pas autrement. D'autre part, deuxième interrogation, n'est-ce pas la situation de certains artistes, de certaines vedettes, désireuses de pouvoir mixer le bénéfice d'une protection sociale de salarié, à la fois en

sécurité sociale et dans le cadre d'un contrat de travail, avec une taxation d'indépendant au plan fiscal qui aurait inspiré cette orientation du projet? Autrement dit, en remettant en cause la seule possibilité de protection sociale plus ou moins praticable pour les artistes de spectacles - ce qui est une façon de prendre les devants dans un domaine en forte discussion - le projet ne cherche-t-il pas à sauvegarder d'autres intérêts plutôt que de bâtir un système largement protecteur pour tous?

Enfin, troisième interrogation, ne prend-on pas le risque de pousser de plus en plus d'artistes à devoir demander la qualité d'indépendant, chose aisément probante puisque les critères retenus sont légion et communs à de nombreuses professions artistiques?

2. qu'il est incompréhensible de vous pousser à devoir vous déclarer indépendant pour l'être (aujourd'hui, on est indépendant si on n'est pas salarié et c'est déjà terriblement problématique), sauf si la face cachée du processus est d'aboutir à imposer à tous vos contractants la qualité d'employeur pour également leur faire endosser le poids des formalités administratives (ce qu'ils assumeront sûrement avec plaisir et dévouement... à moins qu'ils ne vous encouragent, précisément, à choisir de ne pas travailler avec eux, excepté si vous devenez indépendant...), ou d'arriver, à terme, à vous enlever dans un corset contractuel de salarié, à vous laisser vous enrégimenter dans un statut qui ne vous convient pas (mais qui générera tant de belles perspectives pour certaines organisations syndicales et patronales à l'affût de votre représentation dans des organes multiples et divers qui amalgament toujours, sans nuances, votre activité à n'importe quelle autre, à moins que ce ne soit pour susciter l'apparition de nouveaux intermédiaires qui géreront, à leur plus grand profit, les innombrables difficultés pratiques que l'on se plaît à amonceler sur votre chemin. Cette option de multiplication de structures sera particulièrement remarquable, si l'on en croit le communiqué de presse du 5 juillet 2002, les auteurs du

projet précisant que tous les utilisateurs occasionnels de prestations d'artistes devront s'adresser à celles qui auront "reçu un agrément spécial" aux fins de les aider dans leurs relations avec des artistes);

3. que, de toute façon, si vous prétendez être indépendant (l'exposé parle expressément de "véritables" artistes indépendants en usant de guillemets, laissant percevoir ainsi le degré de certitude des auteurs quant à la portée de leurs propos...) ce ne sera pas cru sur parole, puisque le projet institue une "commission des artistes" (sans aucun artiste, évidemment), chargée de se prononcer, à votre demande, sur le fait de savoir de quel régime de sécurité sociale vous relevez. Comme si cela allait tout résoudre, pour longtemps, ou pour toujours. Le cumul d'activités n'est pas envisagé, pas plus que la succession de diverses prestations artistiques au bénéfice de différentes personnes, voire des mêmes personnes mais à des moments distincts, ou encore l'accomplissement pour ces dernières de prestations sensiblement comparables mais pas rigoureusement identiques, etc.;

4. que votre seule chance d'être indubitablement ou salarié ou indépendant est de conclure un contrat de travail en bonne et due forme (mais comment en être sûr...?), ou d'exercer votre activité dans le cadre d'une société (civile ou commerciale), ou d'une association, dont vous êtes le mandataire. Autrement dit, vous qui êtes, actuellement, administrateur de "votre" asbl, ou d'une asbl qui abrite l'exercice de votre activité artistique, vous serez demain, grâce au projet, indubitablement indépendant, dès lors qu'il serait considéré que votre association se livre à "une exploitation ou des opérations de caractère lucratif"! Dites-moi comment il serait plus facile de bouleverser, de fond en comble, la situation de centaines d'artistes dans notre bon royaume.

Ils disent "améliorer" la protection sociale des artistes? Je dis "nier".

Si le choix effectué l'a été consciemment, la négation est signe d'une volonté politique redoutable. Celle de procéder dans le futur à un contrôle de plus en plus serré des activités artistiques (ce qui ne serait pas pour déplaire à d'aucuns, qui estiment que toute constitution d'asbl par des artistes, même s'ils s'efforcent par là de se protéger au mieux contre les vicissitudes du système actuel, ne peut intervenir qu'à leurs risques et périls, la revendication du statut de salarié classique devant primer toute autre considération; ou encore, c'est avaliser les dires de ceux qui prétendent que tous les artistes fraudent, évidemment, et qu'ils n'auront que ce qu'ils méritent).

Si ce choix a été effectué inconsciemment, la négation est signe d'une terrible méconnaissance des réalités vécues par nombre d'artistes, ce qui est injustifiable au vu de travaux parlementaires fouillés accomplis ces dernières années dans ce pays et en Europe, et d'études menées au plan international; ceci sans compter, de toute façon, le blanc-seing offert à des services administratifs pour déployer d'harassantes procédures pré-judiciaires qui épuisent les meilleures énergies.

D'autres facettes du projet ne laissent pas de s'interroger. Ainsi, par exemple, pourquoi insérer le travail artistique dans la législation relative au travail temporaire, intérimaire et à la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs? S'agit-il, avec ce projet, de gérer la nature de la relation contractuelle de l'artiste, ou sa protection sociale? En fait, il apparaît assez clairement que le projet tente de bricoler quelques mesures touchant à différents secteurs de la sécurité sociale, sans grande cohérence et ambition, et surtout sans avoir le courage de porter le fer où il doit l'être, à savoir le mode de financement de la sécurité sociale des artistes, dans une perspective globale.

Autrement dit, les auteurs du texte s'aperçoivent-ils que toute avancée significative en matière de protection sociale est directement à relier à des solutions pragmatiques? Comment espérer que les cocontractants des artistes acceptent de supporter de lourdes charges administratives et financières sans broncher? Le risque de travail souterrain s'inscrit dans le droit fil d'un texte qui tente au prix d'innombrables maladresses de poser des emplâtres sur une jambe de bois, comme l'est la langue utilisée par le projet. Et que dire de son esprit?

La volonté du CVP (parti social-chrétien flamand) naguère était claire et négative: supprimer l'article 3.2³ purement et simplement et ne rien lui substituer, attendre avant d'agir. On s'y croirait presque.

La volonté libérale était claire et simpliste: laisser le choix entre salariat et indépendance dans un contexte où il est forcé. Duquesne l'avait écrit. On y est.

La volonté du SP (parti socialiste flamand) était claire et glaçante: adopter un Maribel culturel (c-à-d un allègement des cotisations patronales) et tout faire passer par

des institutions administratives. Un peu de stalinisme ne fait jamais de tort. Comme s'il fallait éviter que l'art et les artistes ne filent entre les mailles. On y vient.

La volonté du PS était claire et encourageante: sur base de la proposition Busquin, redéposée ensuite et encore, dessiner une autre perspective. On n'y est pas, du tout. Et on n'en parle plus, du tout. Comme si sa propre audace était déplacée.

La volonté d'Ecolo était claire et complice: la signature conjointe de la proposition Busquin et le rapport des travaux parlementaires par Detienne représentaient une autre forme de l'espoir. On n'y croit plus. Sur base de l'actuel projet, Ecolo tient des réunions intitulées "Le statut de l'artiste: du mythe à la réalité". Triste réalité!

Lorsque nous constatons que "Les faits et gestes de création et d'interprétation, et tous ceux autour et alentour... - représentent - en comptant au plus juste: près de 129.855 emplois, équivalent temps plein, 102 milliards de francs belges de revenus perçus par les pouvoirs publics, 340 milliards de dépenses en personnel et investissements, dont 111 milliards de francs belges de rémunérations ou revenus"⁴, je reste sidéré de l'indifférence manifestée face aux réelles potentialités offertes par ce dynamisme et les opportunités qu'il génère.

Une société comme la nôtre attend de ses décideurs qu'ils travaillent les grands enjeux des phénomènes humains, et non qu'ils regardent la réalité par le petit bout d'une lorgnette embuée. La chance de voir, depuis près de quatre ans, une équipe composite au pouvoir se saisir avec pertinence et constance d'un sujet comme celui-ci s'éloigne. Pourtant, le terrain d'essai était on ne peut plus propice pour qui a conscience d'une impérieuse nécessité: l'équilibre de nos évolutions socio-économique et financière impose à l'Etat un rôle, celui de déployer avec efficacité et en équité une sécurité sociale pour tous. La solidarité en dépend, tandis que la sauvegarde des libertés appelle des solutions originales, pragmatiques et cohérentes. De telles solutions existent, depuis 1995. Elles ont été détaillées comme rarement on a pu le faire⁵. Jamais elles ne furent critiquées valablement, ni techniquement, ni politiquement. Jamais non plus elles ne furent véritablement défendues, relayées. Pourtant elles ouvraient les portes de l'avenir (rattachement de tous les artistes au régime général de la sécurité sociale des salariés, avec une adaptation du mode de financement fondée sur le triptyque suivant: cotisation personnelle de l'artiste, contribution sociale de l'utilisateur professionnel d'une œuvre ou d'une interprétation artistique, maintien de la participation actuelle de pouvoirs publics. Ce système permet, tout à la fois, "de respecter la liberté contractuelle de l'artiste et de son cocontractant...; de concerner tous les artistes...; de sauvegarder la solidarité avec tous les travailleurs... la cotisation personnelle étant identique pour tous; de garantir un financement global, continu et adéquat par son adaptation à l'économie des métiers artistiques - suppression des cotisations patronales et remplacement par la contribution sociale; de reconnaître l'apport des activités artistiques dans la production des richesses nationales; de résoudre les difficultés nées du cumul

d'activités artistiques et non-artistiques; de favoriser l'emploi des artistes en supprimant les cotisations patronales sur la rémunération et de décourager la fraude... de répondre, très expressément, à l'invitation faite aux Etats membres par le Parlement européen...")⁶, en reliant avec rigueur la liberté contractuelle, la solidarité entre artistes, la solidarité générale et la solidarité financière, la faisabilité opérationnelle et l'équité.

La déception frappe de plein fouet beaucoup d'artistes qui avaient mis sur l'existence de suggestions précises et concordantes pour tenter ce statut attendu. Comment comprendre un projet gouvernemental dont l'exposé des motifs est d'une pauvreté insigne? Au point même de ne pas oser appeler un chat par son nom. Les circonvolutions dans la justification seraient drôles, si elles n'étaient désespérantes. Mais qui donc a ébréché la plume, brouillé le cap, étouffé le souffle?

Etonnants, toutes ces promesses et tous ces reniements. On en viendrait presque, par obligation et salubrité, à demander de tout figer et de laisser les artistes se débrouiller. Cela vaudrait mieux que ce qui se profile et bouche l'horizon.

Je ne sais ce que vous penserez de ce projet qui vous concerne. Moi, je pense qu'il y a scandale.

André Nayer

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles
anayer@admin.ulb.ac.be

1. Extrait des conclusions générales de "L'étude ayant pour objet une analyse de l'importance de l'activité artistique dans l'économie belge et les possibilités de l'augmenter par une réforme du statut social et fiscal des artistes", Rapport final adressé - par André Nayer, Xavier Parent et Jef Van Langendonck - à l'Etat belge, représenté par le Ministre de l'économie et de la recherche scientifique - avril 2000, 3 volumes, plus spécialement vol. 1, p. 178.

2. Projet de loi portant des dispositions diverses en vue de l'amélioration de la protection sociale des artistes. Dans le présent article je viserais ce texte en usant du mot "projet", et son exposé des motifs en usant du mot "exposé".

3. L'article 3.2 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 (que veut supprimer le projet) dit que le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés est applicable "aux artistes de spectacles tels que les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, de variétés, aux musiciens, chefs d'orchestre, maîtres de ballet et artistes de complément qui sont engagés contre rémunération pour se produire au cours de représentations, de répétitions, d'émissions radio-diffusées ou télévisées, de prises de vues cinématographiques, d'enregistrement sur disques ou sur bandes, ainsi qu'aux personnes qui engagent ces artistes; ces dispositions ne sont toutefois pas applicables lorsque l'occupation de l'artiste a lieu à l'occasion d'événements familiaux".

4. Cfr. note 1 ci-dessus.

5. Cfr. la proposition de loi Busquin, Mayeur, Tomas (socialistes), Simons et Wauters (écologistes).

6. Cfr. le rapport visé à la note 1. ci-dessus, pp. 12 à 14.

PS: Une table ronde sur le statut de l'artiste et son évolution récente organisée par la Faculté de Droit de l'UCL, se tiendra à Louvain La Neuve le 18 octobre à 18h00. (galerie des Halles, place de l'Université) avec comme invité André Nayer ainsi qu'un autre juriste, un artiste et un représentant du cabinet de Laurette Onkelinx.



Photo: © Michel Cheval

AGENDA OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE



Verosimile
chor. Thomas Hauert
photo: © Marc Leys

Aalst

16/10
Ensemble national Filip Koutev
Dances bulgares
CC de Werf dans le cadre d'Europalia
Bulgaria (053/73 28 11)

18/10
Cie Zoo/Thomas Hauert
Verosimile
CC de Werf (053/73 28 11)

21/12
Cie Ultima Vez/Wim Vandekeybus
Blush
CC de Werf (053/73 28 11)

Alsemberg

12/10
Arabesque/Bjorjana Sechanova
Firedancer & The Birds
CC De Meent dans le cadre d'Europalia
Bulgaria (02/374 64 84)

Antwerpen

9-12/10
Rosas/Anne Teresa De Keersmaecker
(But if a look should) April me
Desingel (03/248 28 28 ou
tickets@desingel.be)

11-12/10
Andy Deneys
Miura Verona
Magda Reiter
Attention
Monty (03/238 91 81 ou
www.monty.be)

5-10/11
Rosas/Anne Teresa De Keersmaecker
Small hands (out of the lie of no)
Desingel (03/248 28 28 ou
tickets@desingel.be)

14-16/11
Amgod
What do you want?
Desingel (03/248 28 28 ou
tickets@desingel.be)

21-23/11
La la la human steps/Edouard Lock
Création
Desingel (03/248 28 28 ou
tickets@desingel.be)

6/12
Het Muziek Lod/Kris Defoort & Fatou Traoré
Passages
Zuiderpershuis (03/248 70 70)

6-7/12
Carlotta Sagna
A
Monty (03/238 91 81 ou
www.monty.be)

11-14 & 17-20/12
Troubleyn/Jan Fabre
Parrots and Guinea pigs
Desingel (03/248 28 28 ou
tickets@desingel.be)

Arlon

13/10
OkidOK²/Louis Spagna
Hahaha (spectacle clownesque à partir
de 8 ans)
MC (063/22 04 39)

Ath

22/11
Ensemble de chants et de danses folkloriques Dobroudja
Le Palacé dans le cadre d'Europalia
Bulgaria (068/26 99 89)

Beauvechain

12/10
OkidOK²/Louis Spagna
Hahaha (spectacle clownesque à partir
de 8 ans)
CC de la Vallée de la Nethen (010/86
64 04)

Berchem

11-12/10
Hush hush hush/Abdelaziz Sarrokh
Bobo in Paradise
CC (02/286 88 50 ou ccbe.be)

18/10
Brice Leroux
Quantum & Gravitations - quatuor
CC (02/286 88 50 ou ccbe.be)

15/11
Rina Saastamoinen
Cry me a River
CC (02/286 88 50 ou ccbe.be)

29-30/11
Salva Sanchis
Constant Relay
CC (02/286 88 50 ou ccbe.be)

5-6/12
Hyena/Marc Vanrunxt
Most recent
CC (02/286 88 50 ou ccbe.be)

Binche

24/11
Ensemble de chants et de danses folkloriques Dobroudja
Théâtre dans le cadre d'Europalia
Bulgaria (064/33 57 41)

Braine-l'Alleud

3-5/10
Cie Matteo Moles
Amami
CC (02/384 59 62)

24/10
OkidOK²/Louis Spagna
Hahaha (spectacle clownesque à partir
de 8 ans)
CC (02/384 59 62)

Bruges

8-9/10
Hush hush hush/Abdelaziz Sarrokh
Bobo in Paradise
CC dans le cadre de Brugge 2002
(050/44 30 40)

12-16/10
Cie Mossoux/Bonté
Katafalk (installation performance)
CC dans le cadre de Brugge 2002
(050/44 30 40)

16/10
As Palavras/Cie Claudio Bernardo
Paixao
Concert Gebouw dans le cadre de
Brugge 2002 (050/44 30 40)

7-9/11
Utima Vez/Wim Vandekeybus
Blush
CC dans le cadre de Brugge 2002
(050/44 30 40)

14/11
Het Muziek Lod/Kris Defoort & Fatou Traoré
Passages
Concert Gebouw dans le cadre de
Brugge 2002 (050/44 30 40)

Bruxelles

1-2/10
Renée Copraij, Dennis O'Connor, Marc Vanrunxt & David Linton
Slipswitch
Kaaithheaterstudio's (02/201 59 59 ou
www.kaaithheater.be)

1-11/10
Ultima Vez/Wim Vandekeybus
Blush
de bottelarij (02/412 70 70 ou
www.kvs.be)

Bruxelles

3-5/10
Raimund Hoghe
Young people, old voices
Kaaithheater (02/201 59 59 ou
www.kaaithheater.be)

3-5/10
Superamas
Diggin' up, TruckStation, Play-Mobil, Big
dans le cadre de *Game-Boys*
BSBBis (02/513 82 90 ou www.beurs-
schouwburg.be)

6/10
OkidOK²/Louis Spagna
Hahaha (spectacle clownesque à partir
de 8 ans)
CC Woluwé-St-Pierre (02/773 05 88)

9-19/10
Cie Onnagata Rea/Enzo Pezzella
Va Pensiero
Les Brigittines (02/506 43 00)

10/10
Cie Matteo Moles
Amami
CC Woluwé-St-Pierre (02/773 05 88)

10-11/10
Jonathan Burrows & Matteo Fargion
Standing Solo & Both sitting duet
Kaaithheaterstudio's (02/201 59 59 ou
www.kaaithheater.be)

10-12/10
Superamas
Body Builders, Billy Billy, TruckStation, Auto-Mobil
dans le cadre de *Game-Boys*
BSBBis (02/513 82 90 ou www.beurs-
schouwburg.be)

11/10
Arabesque/Bjorjana Sechanova
Firedancer & The Birds
CC d'Uccle dans le cadre d'Europalia
Bulgaria (02/374 64 84)

Passages
Het Muziek Lod & Fatou Traoré
photo: © Patrick de Spiegelaere



AGENDA OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

PROGRAMME DE dAnSE SAISON 2002-2003

→ ven 11 & sam 12 octobre 2002 - 20.30
HUSH HUSH HUSH
BOBO IN PARADISE
 Abdelaziz Serrakhi et sa compagnie explore continuellement leur questionnement des dogmes esthétiques. *Hush Hush Hush* est en résidence au ccbe.

→ ven 18 octobre 2002 - 20.30
BRUCE LEROUX
QUANTUM & GRAVITATIONS - QUATOR
 Cet ethno-choréographe vous mettra en transe.

→ ven 15 novembre 2002 - 20.30
RIINA SAASTAMONEN
CRY ME A RIVER
 Une belle rencontre personnelle plein de tendresse.

→ ven 29 & sam 30 novembre 2002 - 20.30
SALVA SANCHIS *Exposière*
CONSTANT RELAY
 L'improvisation à bout. Toujours la même durée, mais chaque spectacle est différent.

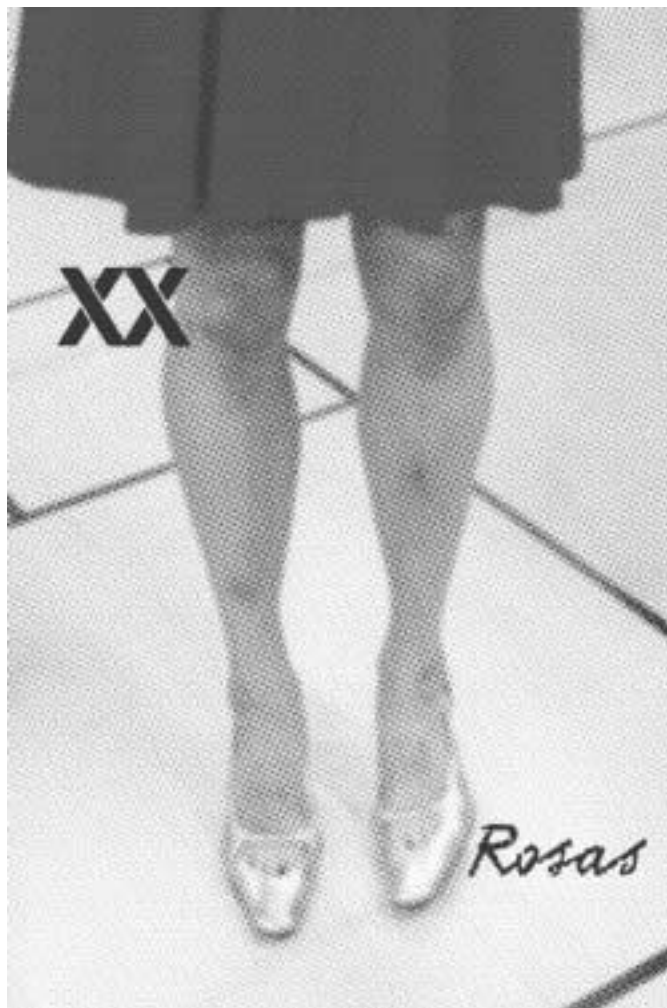
ROBERTO OLIVAN
VULNERABLE

→ jeu 5 & ven 6 décembre 2002 - 20.30
MARC VANRUNKT
MOÏST RECENT
 L'individualisme de Marc Vanrunkt exprimé en formes fluides et accentués avec un rythme très personnel.

dAnSE **ccbe**
 Contemporaine à Berchem (Anvers)

réservations :
 tel : +32 (0)3 286 88 25
 fax : +32 (0)3 286 88 44
 ccbe
 Driekoningenstraat 125
 2600 Berchem
 website : www.ccbe.be
 e-mail : info@ccbe.be

Poil et Plume
 chor. *Félicette Chazerand*,
Jean-Luc Yerles et Thierry Bastin
 photo: © Lise



Bruxelles

11/10
OkidOK²/Louis Spagna
Hahaha (spectacle clownesque à partir de 8 ans)
 CC Anderlecht (02/522 74 07)

15-16/10
Thomas Lehmen
Distanzlos
 Kaaitheaterstudio's (02/201 59 59 ou www.kaaitheater.be)

17-19/10
Ensemble national Filip Koutev
Danses bulgares
 CC d'Uccle dans le cadre d'Europalia Bulgaria (02/374 64 84)

17/10-20/12
Boris Charmatz
Héâtre-élevision
 Kaaitheater entrée 2 Quai des Péniches sur rendez-vous (02/201 59 59 ou www.kaaitheater.be)

18-19/10
Thomas Lehmen
Mono subjects
 Kaaitheaterstudio's (02/201 59 59 ou www.kaaitheater.be)

22-24/10
Ugo Dehaes
Roest
 BSBbis (02/513 82 90)

25-26/10
As Palavras/Cie Claudio Bernardo
Le Sacre-O Sacrificio
 Le Botanique (02/218 37 32)

1-3/11
As Palavras/Cie Claudio Bernardo
Le Sacre-O Sacrificio
 Théâtre Le Marni (02/639 09 80)

13/11
Cie des Mutants/Gilles Monnard
Kour
 CC Woluwé-St-Pierre (02/773 05 88)

13-15/11
Emio Greco/PC
Double points: Bertha
 Kaaitheaterstudio's (02/201 59 59 ou www.kaaitheater.be)

14-15/11
Cie Cieza/Benedicto Cieza
Temptations
 CC d'Auderghem (02/660 03 03)

19-23/11
Fuelpalbar Cie Fernando Martin
Mismorigen
 Théâtre Varia (02/640.82.58)

19-23/11
Cie Félicette Chazerand
Poil et Plume (à partir de 5 ans)
 CC Jacques Franck (02/538 90 20)

22/11
Julyen Hamilton
Performance
 L'L (02/511 18 93)

Bruxelles

27-30/11
Rosas/Anne Teresa De Keersmaecker
Once
 Rosas Performance Space

27-30/11
Cie Thor/Thierry Smits
L'Amé au diable
 Théâtre Les Tanneurs (02/512 17 84)

28-30/11
Danse Bulgares des Balkans
Ballet de Sofia/Neshka Robeva
Les Deux mondes
 CC Woluwé-St-Pierre dans le cadre d'Europalia Bulgaria (02/773 05 88)

30/11
Cie Les Carayates/Cyril Viallon
Les Petits Riens (à partir de 5 ans)
 CC Jacques Franck (02/538 90 20)

4/12
Iota Danse
Iota (à partir de 3 ans)
 Palais des Congrès (02/515 13 11)

5-6/12
Cie Zoo/Thomas Hauert
Do you believe in gravity? Do you trust the pilot?
 Kaaitheater (02/201 59 59 ou www.kaaitheater.be)

5-6/12
Galina Borissova
A la recherche de Betsabée
 Palais des Beaux-Arts dans le cadre d'Europalia Bulgaria (070/225 226)

7/12
Cie Félicette Chazerand
Carte Postale (à partir de trois ans)
 Théâtre de la Montagne magique (02/210 15 90)

10-14/12
Cie Michèle Noiret
Mes jours et mes nuits. Prospective II
 Théâtre Les Tanneurs (02/512 17 84)

11-12/12
Cie Zoo/Thomas Hauert
Do you believe in gravity? Do you trust the pilot?
 Kaaitheater (02/201 59 59 ou www.kaaitheater.be)

12-21/12
Cie Karine Ponties
Brutalis
 Les Brigittines (02/506 43 00)

18/12
Cie Irène K/Irène Borguet
Performance
 Goethe Institut (087/55 55 75)

18-20/12
Sarah Chase
Portraits/Mapping
 Kaaitheaterstudio's (02/201 59 59 ou www.kaaitheater.be)

19-20/12
Het Muziek Lod/Kris Defoort & Fatou Traoré
Passages
 Théâtre les Tanneurs (02/512 17 84)

AGENDA OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE



Roest
chor Ugo Dehaes
photo: © Ugo Dehaes

Charleroi
25-27/10
AOC/Fatou Traoré
La Syncope du 7
Festival Bis'Art (071/31 12 12)

21-22/11
Koninklijk ballet van Vlaanderen/Jan Fabre
Le Lac des Cygnes
Palais des Beaux-Arts (071/311 212)

Comines
25/10
OkidOK²/Louis Spagna
Hahaha (spectacle clownesque à partir de 8 ans)
CC (056/56 15 15)

Koksijde
Coxyde
4/10
Roberto Olivan
Natural Strange Days
Casino (058/53 29 99)

Dilbeek
Dilbeek
29/11
Les Ballets C. de la B./Hans Van den Broeck
Lac des Singes
CC Westrand (02/466 20 30)

Eeklo
Eeklo
24/10
Brice Leroux
Gravitations-Quatuors
David Hernandez
Love Letters
Riina Saastamoinen
Cry me a River
CC (09/378 40 90)

Eupen
Eupen
6/11
Cie Irène K/Irène Borguet
Au départ de Tolède
CC Junglingshaus (087/55 55 75)

Flobecq
Flobecq
23/11
Ensemble de chants et de danses folkloriques Dobroudja
Théâtre dans le cadre d'Europalia Bulgarie (068/44 59 15)

Gent
Gent
2-3/10
Heine Adval & Christoph De Boeck
Terminal
Vooruit (09/267 28 28 ou tickets@vooruit.be)

9-11/10
Wayn Traub
Wayn wash I: Maria Dolores
Vooruit (09/267 28 28 ou tickets@vooruit.be)

15-17/10
Ugo Dehaes
Roest
Vooruit (09/267 28 28 ou tickets@vooruit.be)

Gent
Gent
23-25/10
Ultima Vez/Wim Vandekeybus
Blush
Vooruit (09/267 28 28 ou tickets@vooruit.be)

21-22/11
Het Muziek Lod/Kris Defoort & Fatou Traoré
Passages
Geel Zaal (09/265 91 55)

28-29/11
Damaged goods/Meg Stuart & Benoît Lachambre
Solo werk
Vooruit (09/267 28 28 ou tickets@vooruit.be)

6-7 & 9-10/12
Damaged goods/Meg Stuart
Alibi
Vooruit (09/267 28 28 ou tickets@vooruit.be)

Genk
Genk
21/11
Hush hush hush/Abdelaziz Sarrokh
Bobo in Paradise
CC (089/30 93 11)

Hasselt
Hasselt
30/10
Roberto Olivan
Natural Strange Days
CC (011/22 99 33)

13/12
Het Muziek Lod/ Kris Defoort & Fatou Traoré
Passages
CC (011/22 99 33)

Heusden-Zolder
Heusden
9/11
Alexander Baervoets
Swallow
CC Muze (011/53 05 50)

La Louvière
La Louvière
9/10
OkidOK²/Louis Spagna
Hahaha (spectacle clownesque à partir de 8 ans)
CC Centre (064/21 51 21)

Liège
Liège
17-19/10
Cie Subito Presto/Yvon Bayer
Enivré
Le Moderne (04/225 13 14 ou www.moderne.org)

14/11
As Palavras/Cie Claudio Bernardo
Le Sacre-O Sacrificio
Forum (042/23 18 18)

27-29/11
Cie Irène K/Irène Borguet
Au départ de Tolède
Cirque des Variétés (087/55 55 75)

1/12
Iota
Iota danse (à partir de 3 ans)
Zentrum Pedagogisches (087/59 46 19)

Liège
Liège
11-14/12
Cie José Besprosvany
Triptico
Salle St-Lambert (042/21 47 22)

Lier
Lier
25/10
Hush hush hush/Abdelaziz Sarrokh
Bobo in Paradise
CC Mol (03/489 28 96)

Louvain
Louvain
4-5/10
Wayn Traub
Wayn wash I: Maria Dolores
Stuk (016/22 21 13 ou ticket@stuk.be)

15-16/10
Andy Deneys
Miura Verona
Magda Reiter
Attention
Stuk (016/22 21 13 ou ticket@stuk.be)

16/10
Hush hush hush/Abdelaziz Sarrokh
Bobo in Paradise
Schouwburg (016/22 21 13 ou www.leuven.be)

23/10
Cie Zoo/Thomas Hauert
Verosimile
Schouwburg (016/22 21 13 ou www.leuven.be)

29-30/10
Salva Sanchis
Previous
Stuk (016/22 21 13 ou ticket@stuk.be)

Louvain
Louvain
20-21/11
Ugo Dehaes
Roest
Stuk (016/22 21 13 ou ticket@stuk.be)

5/12
Het Muziek Lod/Kris Defoort & Fatou Traoré
Passages
Schouwburg (016/22 21 13 ou www.leuven.be)

18-19/12
Ultima Vez/Wim Vandekeybus
Blush
Schouwburg (016/22 21 13 ou www.leuven.be)

Maasmechelen
Maasmechelen
25/10
Sonja Augart
Utopien
Katrien Van Aerschot
Solo's
CC (089/76 97 97)

21/11
David Hernandez
Blueprint
CC (089/76 97 97)

9/12
Charlotte Vanden Eynde
Vrouwenvouwen
CC (089/76 97 97)

Mons
Mons
15-16/11
Cie Matteo Moles
Amami
Auditorium Abel Dubois R.T.B.F (065/39 59 39)

MEN NEED SLEEP (TITRE PRODUISANT)

APRÈS *SCISSOR*, LE NOUVEAU SPECTACLE DE JEAN-MICHEL FRÈRE ET DU NAMUR BREAK SENSATION
CO-PRODUCTION THÉÂTRE DE NAMUR/CENTRE DYNAMIQUE ET CENTRE CULTUREL TRANSFRONTALIER DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DE WIND EN COLLABORATION AVEC LES HALLES DE SCHAERBEEK

UN MÉLANGE UNIQUE ENTRE
DANSES URBAINES ET THÉÂTRE

PREMIERE | 18 FEVRIER 2003 | NAMUR GRAND MANEGE

081 226 026 theatredenamur.be namurbreaksensation.be

OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

Namur
4/10
Cie Michèle Noiret
In Between
Théâtre (081/22 60 26)

22/11
Cie Matteo Moles
Amami
Théâtre (081/22 60 26)

19-20/12
Rosas/Anne Teresa De Keersmaeker
Rain
Théâtre (081/22 60 26)

Nivelles
26/11
Cie Michèle Noiret
In Between
CC Waux-Hall (067/21 97 85)

Swollip
chor. *Alexandre Baervoets*
photo: © *Miryam Devriendt*

Saint-Nicolas
6/12
Roberto Olivan
Natural Strange Days
CC (03/766 39 39)

Strombeek Sint-Niklaas
Strombeek - Bever
9/11
Amgod
What do you want
Westrand (02/263 03 43)

FORMATIONS

BELGIQUE
Nouveau cours de **tango argentin** à Bruxelles avec Karina Colmeiro et Andres Surra tous les lundis soirs. Infos: 0473 21 01 16

Une nouveauté pour les **enfants** de 9 à 12 ans à la Roseraie (Bruxelles): un cours d'initiation à la **danse africaine**, donné par Mireille Dahan, tous les samedis matins dès le 21 septembre. Infos: 02/376 46 45

Des cours de **danse contemporaine** pour adultes seront donnés tous les mardis et vendredis à Anvers par **Lu Marivoet**, formée au R.I.D.C. à Paris, de même que des stages d'une journée, le week-end, de septembre à avril, à Mortsel. Ils se baseront sur des exercices techniques, pour aboutir à des moments de recherche de mouvements plus personnels. Infos: 03/260 80 50 et 03/248 87 93

L'enseignement de la danse n'étant pas une profession reconnue en Belgique, aucune formation de pédagogue n'est dispensée dans le circuit officiel. Néanmoins, quelques initiatives privées ont vu

le jour en Flandre. Signalons à Mortsel la formation de **pédagogie de la danse** proposée par **An Sloodmaekers**, héritière de la danse moderne et de Laban, à raison de dix fois deux heures de cours durant deux ans. Infos: 03/454 52 55

Charleroi-Danses et **The Loft**, tous deux situés à la Raffinerie, à Molenbeek, se sont désormais associés pour organiser le **training program**, déjà bien connu des danseurs, soit sous forme de cours de danse contemporaine en matinée, soit sous forme de workshops à différents thèmes, pendant les vacances ou le week-end. Programme des matinées: du 30 septembre au 4 octobre, par Heike Kreutzer; du 11 au 15 novembre par Michelle Swennen; du 18 au 22 novembre, par Inaki Azpillaga; du 25 au 29 novembre, par Einat Tuchman; du 2 au 6 décembre par Tom Kochs et Paul Estabrook. Notez que du 14 au 18 octobre, les cours donnés par Mia Lawrence se dérouleront de 14 à 16h. Les workshops: week-end des 12 et 13 octobre, yoga avec Mia Lawrence; vacances de Toussaint du 28 octobre au 1^{er} novembre, stage de mouvement et perception basé sur le travail de la présence. Infos: 02/410 33 41 ou www.charleroi-danses.be

Une nouvelle formation de **comédie musicale** pour 15 jeunes de 10 à 15 ans. Voilà ce que lance cette année l'école de danse Mouvement à Waterloo. Elle consiste en 200 heures de cours (chant, théâtre, danse) répartis sur l'année, soit 5 à 6 heures semaine. Les élèves pourront aussi enrichir leur apprentissage lors de stages facultatifs (clown, acrobatie...) organisés par l'école. La sélection se fait sur audition: les candidats doivent participer à deux séances de danse et préparer une chanson et un monologue. Infos: 02/354 62 74 ou info@mouvement.be



Peruwelz
18/10
OkidOK²/Louis Spagna
Hahaha (spectacle clownesque à partir de 8 ans)
CC (069/77 97 93)

Roulers
25/10
Ballets C. de la B./Hans Van den Broeck
Lac des Singes
CC De Spil (051/24 21 00)

20/11
Hush hush hush/Abdelaziz Sarrokh
Bobo in paradise
CC De Spil (051/24 21 00)

Tongres
8/10
Brice Leroux
Gravitations-Quatuors
De Velinx (012/39 38 00)

20/11
David Hernandez
Blue Print
De Velinx (012/39 38 00)

11/12
Salva Sanchis/Isabelle Dekeyser
Constant Relay
Anabel Schellekens/Thomas Devens
Blanco Spoor
De Velinx (012/39 38 00)

Tournai
1-6/10
La Jeunesse des Balkans
Danses folkloriques bulgares
MC dans le cadre d'Europalia Bulgarie (069/22 06 80)

Turnhout
5/12
Ultima Vez/Wim Vandekeybus
Blush
CC Warande (014/41.69.91)

Wasseiges
19/10
OkidOK²/Louis Spagna
Hahaha (spectacle clownesque à partir de 8 ans)
Ferme de la Dime (081/85 63 74)

Movimento

École de Danse

INITIATION A PARTIR DE 4 ANS
DANSE CLASSIQUE
DANSE CONTEMPORAINE
DANSE JAZZ
DANSE FUNK
YOGA
ATELIER THEATRE

TOUS NIVEAUX (enfants & adultes)
STAGES & SPECTACLES

Direction artistique
Ornella Latino
Du Ballet Royal de Wallonie

Studio
Avenue des Corisiers 239
1200 Bruxelles

Renseignements et inscriptions
02/646 56 38 - 0477/65 12 09

FORMATIONS (...)

BELGIQUE
Des danseurs de Ultima Vez, la compagnie de **Wim Vandekeybus**, dispenseront à Bruxelles plusieurs **workshops** pour danseurs, comédiens ou personnes pratiquant une discipline physique. Les participants exploreront le vocabulaire énergétique spécifique du chorégraphe, de même que le mouvement considéré comme acte théâtral. Du 23 au 27 octobre, du 7 au 11 et du 16 au 17 novembre, et du 17 au 20 décembre. En outre, durant quatre jours, Melina Mastrotrani et Céline Perroud enseigneront à des danseuses professionnelles le répertoire de *Scratching the Inner Fields* les 7, 11, 14 et 15 octobre. Infos: 02/219 68 02 (fax) ou kristien@ultimavez.com

Avec le renouveau de la comédie musicale, nombreux sont ceux qui redécouvrent les rythmes jazzy et endiablés de la **tapdance irlandaise**. Ils pourront s'initier à cette technique particulière de claquettes, née aux États-Unis et dans les îles britanniques vers le milieu du XVII^e siècle et fortement influencée par la rythmique de la danse africaine, lors d'une série de cours proposés par le centre culturel De Werf, à Alost, deux mercredis soirs par mois. Les 8 et 22 octobre et les 12 et 26 novembre. Infos: 053/73 28 36.

The Small House For Radical Art - atelier **Pé Vermeersch**, propose une série de workshops intensifs de trois jours en "techniques de danse intérieure", dont les principes sont dérivés du butoh. A la base de ce travail: la relation entre esprit et matière et la stimulation de l'imagination via un training physique intense. Ces workshops sont destinés aux personnes présentant un profond intérêt pour la danse ou tout type de performance artistique. Les 4, 5, 6 et 18, 19, 20 octobre, 1^{er},

2, 3 et 15, 16, 17 novembre. Infos: 09/217 08 57 ou pevermeersch@hotmail.com

Pascale Gille donnera un atelier régulier de **contact improvisation** tous les mercredis soirs à Bruxelles et un stage d'improvisation à Gand les 12 et 13 octobre. Infos: 010 43 99 66 ou 09/222 16 74

Karine Weinhöfer donnera des cours de "**danse conscience**" à Bruxelles deux samedis par mois. Il s'agira à partir de consignes simples d'expérimenter la danse dans l'écoute et le respect du bien-être, seul ou avec les autres, dans une recherche de simplicité. Dates du premier trimestre: 12 et 26 octobre, 9 et 23 novembre. Infos: 081/65 93 43

Signalons quelques nouveautés dans les **cours** du soir proposés par l'**Espace Catastrophe**: "danse avec les mots" par Monica Marti I Aguiar, contact impro par Khosro Adibi et mime & mouvements expressifs par Bruce Ellison et Vincent Leclercq. Des **stages** de Toussaint, ouverts à tous, sont aussi programmés, du 28 octobre au 1^{er} novembre: recherche personnelle dans le mouvement, danse moderne, improvisation et composition, zapaté, bombos et boléadoras, mime et mouvement expressif, théâtre en mouvement et exploration du mouvement. Enfin, pour les professionnels uniquement, un programme d'**ateliers de recherche**: rythme et mouvement par Michou Swennen (du 6 au 15 septembre), technique de composition et d'improvisation chorégraphique par Jordi L. Vidal (du 4 au 8 novembre). Infos: 02/538 12 02 ou www.catastrophe.be

Le **Laster Studio**, récemment ouvert dans le centre de Bruxelles, devient l'un des lieux de rendez-vous des danseurs bruxellois. Voici leur programme: en

cours du soir, ouverts à tous, du 30 septembre au 4 octobre: capoeira avec Bruno Santos Pereira. En matinée, pour professionnels: du 30 septembre au 4 octobre, technique de capoeira appliquée à la danse avec Bruno Santos également; du 7 au 11 octobre, relation entre voix et mouvement, par Valeria Pagola; du 14 au 18 octobre, "Moving Touch", par Cornelia Zell; du 21 au 25 octobre, principes de mouvement universel, par Frey Faust; et du 28 octobre au 1^{er} novembre, méthode Pilates avec Cathie Caraker. A côté de ces cours, des **workshops** de week-end, pour amateurs ayant une certaine expérience dans le travail du mouvement et pour les professionnels, ont également lieu dès la rentrée: les 5, 6 et 12, 13 octobre, hip-hop/ break dance free style avec Manuela Ronda; les 25, 26, 27 octobre, contact improvisation avec Frey Faust; du 28 octobre au 1^{er} novembre, Body-Mind Centering avec Cathie Caraker; les 1^{er}, 2, 3 novembre, bases de Contact Improvisation avec Franck Beauvois. Infos: 0497/89 36 77 ou Laster_studio@yahoo.com

Ann Godertier propose un programme danse à Ixelles entre mi-septembre et fin décembre. En voici le détail: Mon corps, ma terre, mes racines tous les mardis entre le 17/9 et le 3/10 et le mercredi entre le 18/9 et le 11/12; La roue des émotions les 19 et 20/10; Mijn Natuur, Mijn Lichaam le 26 octobre, ainsi qu'une journée de danse sur le thème du Solstice d'hiver le 21 décembre. Enfin, quatre **ateliers** en développement psychocorporel seront donnés entre novembre 2002 et mai 2003 dans les Ardennes. Infos: 0485/91 78 72 ou angloedertier@hotmail.com

Parmi les stages proposés par le **Cifas** à Bruxelles, deux sont destinés aux danseurs professionnels, entre autres. Le pre-

mier en danse-théâtre/performance sera dirigé par le Berlinoise **Nicola Hümpel** du 25 mars au 6 avril. Sous l'intitulé "technique de navigation", le stage s'inscrit dans le travail propre à sa compagnie: technique d'improvisation spécifique où s'entrecroisent burlesque, théâtralité de la lenteur et art de l'épure, entraînement physique, improvisation thématique commune en mouvement et texte, élaboration de scènes... Le second stage sera dirigé par **Gilbert Tsai** accompagné de trois créateurs complices autour du thème des animaux et de la relation que les hommes entretiennent avec eux. L'auteur, Jean-Christophe Bally, donnera les 3 jours d'approche théorique, tandis que Toméo Vergès assurera les 4 jours de travail chorégraphique. Un comédien de la troupe finalisera le projet en cinq jours. Du 28 avril au 10 mai. Infos: 02/502 54 27 ou www.cifas.be

Nicoletta Branchini donnera à Gand pour l'asbl Kong deux nouveaux **cours** le mardi soir basés sur la technique Pilates, le yoga, la technique Alexander et le release. Infos: 09/224 03 09 ou info@kong.be

Au programme des **cours** proposés par **Wisper** pour ce premier trimestre: danse contemporaine avec Marie Anne Schotte, danse postmoderne avec Ann Caillaud et Eric Raevs, improvisation avec Janni van Goor et flamenco avec Ann Wens sous forme de week-end; en série de cours, tango argentin, afro-modern-jazz, danse et relaxation, do in et danse, danse contemporaine avec Cornelia Zell, flamenco; en immersion d'un jour: danse africaine avec jazz. Lieu: Louvain et alentours. Infos: 016/25 16 21 ou info@wisper.be

Dans le cadre de la création du spectacle *Une journée réussie* conçu et réalisé par Frédéric Ruymen, l'asbl Temps Présent



INSTITUT DE RYTHMIQUE JAIQUES-DALCROZE DE BELGIQUE
AGRÉÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

FORMATIONS OFFICIELLES DIPLOMES D'ENSEIGNEMENT

MOUVEMENT & ARTS CORPORELS

Auditions d'entrée : 12 & 13 septembre 2002
11 & 12 septembre 2003

Portes ouvertes : 4 avril 2003

Stages : 9 septembre 2002, 10h - 13h
10 septembre 2002, 10h - 15h
8 septembre 2003, 10h - 15h
9 septembre 2003, 10h - 13h

Matières d'enseignement :
rythmique, expression corporelle, danse moderne, danse créative, chorégraphie rythmique, assouplissement, conscience corporelle, mouvement fonctionnel, relaxation, esthétique de l'art et du rythme, pédagogie, didactique et méthodologie.

53 rue Henri Wafelaerts - 1060 Bruxelles (Belgique)
Tél. : +32 (0)2/537.47.93 (du 25.08 au 30.06, 14h - 17h)
e-mail : dalcroze@skynet.be

studio Corps Unlimited

Pilates (mat-work et sur équipement) / **Yoga**

Cours Collectifs:
Pilates - travail au tapis avec petit équipement
Yoga - relaxation et dynamic

Cours Particuliers:
Pilates - travail au tapis & sur équipement

*** Raffermit la région abdominale et rétablit la posture naturelle. Améliore l'équilibre et le fonctionnement général.

*** Rééducation pour le corps après blessure et travail préventif.

*** Programme pour enseigner la méthode Pilates.

Directrice: Kelly McKinnon

studio Corps Unlimited
Adresse:
30, rue de Vergnies
1050 Brussels, Belgium
Phone: 32 (0) 477 73 33 37
E-mail: corpsunlimited@yahoo.com

organise en collaboration avec le Centre d'Art Scénique et le Cifas, trois semaines de stages **d'entraînement de l'acteur**: du 18 au 22 novembre kiryuho avec Kajo Tsuboi, du 25 au 29 novembre et du 2 au 6 décembre entraînement de l'acteur avec respectivement Yoshi Oida et Frédéric Ruymen/Lieve Hermans. Le travail de ces trois semaines donnera lieu à une présentation publique le 7 décembre, à L'L, précédée d'une sorte de journée porte ouverte ou *journée réussie* où le public pourra prendre un petit déjeuner, suivre un entraînement de kiryuho, discuter avec les artistes et assister à des esquisses de la pièce. Le tout se déroulera à L'L (Bruxelles) Infos: 02/734 13 95



Mouvement!

**Danse - Musique - Théâtre
Comédie Musicale**

Mouvement - Ecole des Arts et du Spectacle
9 rue Jacques Pastur - 1410 Waterloo
tél 02/354 62 74 - fax 02/351 16 45
e-mail info@mouvement.be - www.mouvement.be



Pièces détachées
Projet de Patricia Kuypers & Franck Beaubois
photo: © Alice Piemme

FORMATIONS

FRANCE Lors de leur résidence du 17 au 26 octobre au Ballet Atlantique Régine Chopinot, **Patricia Kuypers** et **Franck Beaubois** accompagnés de leur Big Band d'improvisateurs ouvriront leur échauffement matinal centré sur la préparation de l'improvisation à tous les danseurs extérieurs intéressés. En outre, une jam d'improvisation sera organisée à la chapelle Fromentin le 19 octobre. Infos: 33/546 41 17 75

La **méthode Feldenkrais** est une pratique somatique originale, d'éveil et de développement personnel. Elle vise, par des mouvements exploratoires, à révéler la conscience de nos habitudes, nos manières d'agir, de sentir, de penser. Elle est de plus en plus utilisée par les artistes du mouvement et de la voix. **Jean-François Roquigny** enseigne cette méthode, près de Aix-en-Provence. Il propose des samedis à thèmes: "le genou, un subtil négociateur" le 19 octobre, "le bassin, un carrefour de forces, un centre de vie" le 16 novembre et "avoir bon dos" le 14 décembre. Infos: 04 42 286 290 ou info@feldenkrais.com.fr

L'Atelier de Paris dirigé par Carolyn Carlson est un centre de **masterclass** qui propose aux danseurs professionnels et pré-professionnels des stages de très haut niveau dirigés par des artistes internationaux. Cours techniques, ateliers d'improvisation, théorie et composition forment le programme de chacun. Pour ce premier trimestre: Carolyn Carlson du 12 au 23 novembre, Nigel Charnock du 2 au 6 décembre, Larrio Ekson du 6 au 10 janvier, Tanaka Min du 20 au 24 janvier et Wim Vandekeybus du 27 au 31 janvier. Infos: 33/1 417 417 07 ou www.atelier-deparis.org

Le CIRA-formation danse, à Strasbourg, organise divers **stages** et **cours** hebdomadaires tout au long de l'année, pour professionnels et amateurs. Signalons pour ce trimestre les stages de danse classique avec Didier Merle, du Ballet du Rhin les 19 et 20 octobre, de danse contemporaine avec Dominique Boivin du 26 au 30 octobre, de flamenco les 23 et 24 novembre, de danse sensible les 30 novembre et 1^{er} décembre et de salsa les 14 et 15 décembre. Infos : 33/388 36 70 73 ou info@cira.asso.fr

FORMATIONS (...) APPELS

FRANCE

Danse à Lille propose plusieurs **stages de danse contemporaine** ce trimestre: improvisation avec Thomas Hauert (avancé) du 29 octobre au 2 novembre, chorégraphie avec la NOD Dance Cie (intermédiaire-avancé) les 23 octobre et 24 novembre, sensibilisation à la danse pour des enseignants de collèges et lycées les 30 octobre et 1^{er} novembre, atelier danse contemporaine avec Jean-François Michaud le 7 décembre. Infos: 33/328 53 42 42

La Fondation Royaumont, sise dans une magnifique abbaye cistercienne du 13^e siècle, centre son action sur la musique vocale, la poésie et la chorégraphie. C'est là que Susan Buirge dirige son centre de recherche et de composition chorégraphique. Plusieurs fois par an sont organisés des ateliers destinés à des danseurs expérimentés et/ou chorégraphes, sélectionnés sur dossiers. Pour cette rentrée, il s'agit d'un atelier de **répertoire** avec Betty Jones et Fritz Ludin, qui consistera en la reconstruction d'extraits de *There is a Time* de **Jose Limon**.

FORMATIONS

AUTRES PAYS

Entre octobre et décembre, plusieurs **workshops** autour de l'improvisation seront donnés par l'association **Pia** à Amsterdam avec Vincent Cacialono, Michael Schumacher, Paul Estabrook et Tom Kochs, Lily Kiara, Roland Schankula, Martin Sonderkamp, Kathrina Conradi et Fabian Chyle et Katie Duck. Infos: 31/20 527 78 30 ou www.piaartists.com

APPELS

Le Centre chorégraphique de la Communauté française de Belgique **Charleroi/Danses**, dans le cadre de ses missions de soutien et de diffusion de l'art chorégraphique, lance un appel à projets de **coproduction** auprès des chorégraphes et des compagnies de danse de cette communauté. Les projets doivent être des créations, c'est-à-dire n'avoir jamais fait l'objet d'une présentation publique sous quelle que forme que ce soit et doivent s'inscrire dans le cadre de la Biennale internationale de la danse qui se déroulera en mars et avril 2004. Ils seront d'une durée d'au moins 45 minutes et seront le fait de professionnels résidant en Wallonie ou à Bruxelles. Sélection sur base d'un dossier à envoyer par recommandé entre le 15 octobre et le 1^{er} novembre à l'attention de M Hervé Hasquin, président du conseil d'administration de Charleroi/Danses, 65 C Bd Mayence à 6000 Charleroi, et qui comprendra un CV, une vidéo de 30 minutes, un descriptif du projet... Pour en savoir plus sur les conditions de candidature, les documents à fournir, la sélection et les montants octroyés: 071/20 56 40 ou www.charleroi-danses.be

Le programme cadre 2000-2004 de l'**Union européenne** pour le soutien de la culture vient d'être publié ainsi que l'**appel à proposition** pour 2003. Texte complet et formulaire sont disponibles sur www.pceurope.be. Tous les projets qui seront approuvés devront traiter au moins un des trois thèmes suivants: la prise en compte du citoyen, la créativité dans les nouvelles technologies et les médias, le lien entre le passé, la tradition et le futur et l'innovation. Bonne nou-

velle, le secteur traité en cette année 2003 sera celui des arts du spectacle. Un soutien sera ainsi apporté à 90 projets. Ceux-ci doivent débiter entre le 1^{er} janvier et le 15 novembre 2003. Le soutien demandé doit être compris entre 50.000 et 150.000 euros. Délai pour l'envoi des candidatures: le 15 octobre pour les projets annuels et le 30 octobre pour les projets de type accords pluriannuels de coopération. Infos auprès de Wallonie-Bruxelles au 02/219 39 08 ou auprès du Cultureel Contactpunt-Vlaanderen au 02/215 27 08

Friendly est un événement qui a pour but d'encourager l'échange, la recherche et la performance pluridisciplinaire; il est international, voyageant d'une ville à l'autre selon l'initiateur du projet. Pascale Gille avait ainsi dirigé l'édition bruxelloise en 2002. Cette fois, c'est l'artiste Hillary Firstone qui organisera la rencontre à Amsterdam. Tout artiste engagé dans la recherche artistique, danseurs et non-danseurs, musiciens, plasticiens intéressés de participer à la prochaine édition qui se déroulera donc à Amsterdam du 2 au 7 décembre peut/doit manifester son intérêt avant le 27 octobre. Infos et détail du projet artistique au 31/6 15 15 30 20 ou à hillaryhotrocks@yahoo.com

Lancé par Alexandre Baervoets, Heike Langsdorf et Kasia Rausz, **The Paul Deschanel movement research group** est un projet dont le but est de favoriser, de provoquer la recherche dans le domaine du mouvement via des rencontres régulières d'une semaine au cours de laquelle seront conviés des artistes venus de tous les horizons, des auteurs, critiques... ainsi que le public. Le fruit de ces recherches sur tous les sujets qui touchent au mouvement sera en effet pré-

senté publiquement – mais pas dans l'esprit d'une production ou d'un spectacle fini – et/ou archivé. Ces archives (vidéos, photographies, textes et enregistrements) seront également accessibles au public. Appel est donc lancé aux centres culturels, centres d'arts, musées ou personnes privées susceptibles de pouvoir fournir un espace, un studio pour une semaine. Infos baervoet@pi.be ou asch@chello.be ou rausz@pi.be ou c.derycke@kunstwerk.be

AUDITIONS

AUDITIONS

La "**Compagnie Xavier Gossuin**" recherche pour sa prochaine création un danseur. La période de travail est prévue du 20 janvier au 8 février 2003 et du 17 mars au 9 avril 2003. Spectacles prévus le 9 avril à Tournai, le 26 avril à Bruxelles, le 3 mai à Namur, le 28 mai à Anvers et le 28 juin à Gand. Renseignements au 069/84.01.86 ou au 0478/56.17.29 home.tiscali-net.be/x.gossuin



Terpsichore et le Centre Culturel organisent le

4^{ième} Concours International des chorégraphes de la danse contemporaine

Danseurs et chorégraphes professionnels

Centre Culturel Ter Diift
Bornem (Belgique)

Dimanche 23 février 2003 – 18 h.

Pour les jeunes chorégraphes voulant présenter leur chorégraphie devant un jury renommé.

Pour les Informations et les conditions de participation:

TERPSICHORE

CENTRUM VOOR dANS EN bEWEGING
Barelveldweg 38
B-2880 Bornem België
Tel./Fax: 00 32 3 889 53 33
E mail : info@terpsichore.be
Website www.terpsichore.be

Directeur artistique: Guy Pauwels
Centre Culturel Ter Diift : Directeur: Eugeen Van lent

Lauréats du concours:

- 2000:** Darren Johnston, lauréat du premier concours qui depuis mai 2001 figure à l'affiche de *The Place* à Londres.
- 2001:** Nora Heilmann (Pays-Bas) - chorégraphie Suraki
Pour la saison 2003/4 elle reçoit une subvention du Prince Bernard.
Ce concours a été subsidié par la Communauté Flamande, département de la Culture
- 2002:** Annabelle Lopez Ochoa (Pays-Bas) - chorégraphie **Replay**
Danseuse et chorégraphe chez le *Scapino ballet*.
Chorégraphe pour le Stedelijk Instituut voor Ballet van Antwerpen

CONTREDANSE CONTREDANSE CONTREDANSE CONTREDANSE

Contredanse est une asbl fondée en 1984. Elle s'est donnée pour mission de soutenir et de stimuler la création chorégraphique. Ses actions se développent dans cinq domaines: la documentation, l'information, l'édition, la formation et l'organisation d'événements.

Ouvert au public et aux professionnels, le centre de documentation créé en 1990 par Contredanse, rassemble tout ce qui a trait à la danse comme art de spectacle, aussi bien chez nous qu'à l'étranger: livres, périodiques spécialisés publiés aux quatre coins du monde, archives sur tel chorégraphe ou compagnie et vidéos peuvent être consultés sur place. La permanence d'information vous renseignera sur les auditions, les formations ponctuelles ou régulières qui existent pour les amateurs et les professionnels ou encore les studios de répétition. Cathy De Plee vous y accueillera du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30, le jeudi jusqu'à 18h et les matins sur rendez-vous.

Depuis 1990, Contredanse édite **Nouvelles de Danse**. De format livre, cette revue consacrée à l'analyse d'une thématique, de l'œuvre d'un artiste ou d'un aspect de l'art de la danse paraît aujourd'hui

une fois par an: les relations de la danse avec les arts plastiques ou les nouvelles technologies, l'improvisation et la composition, les pratiques de conscience corporelle sont quelques exemples des thèmes abordés.

NDD info est, lui, un journal d'actualité et d'information sur la danse, publié tous les trois mois, en supplément à la revue Nouvelles de Danse.

Contredanse a par ailleurs lancé en 1996 une collection de livres centrée sur la danse, la première publiée en Belgique. Ouvrages de références jamais traduits en français ou jamais publiés, œuvres de chercheurs et d'artistes éclairant l'art de la danse, tant dans sa pratique que dans son analyse constituent la ligne éditoriale de **La Pensée du Mouvement**. Elle comprend les titres suivants: *L'usage de soi* de F. Matthias ALEXANDER (traduction: Eliane Lefebvre), 1996, *Le rythme primordial et souverain* de Fernand SCHIRREN (avec les préfaces de José Besprosvany, Anne Teresa De Keersmaeker et Maguy Marin), 1996, (*épisode*) et *Poétique de la danse contemporaine* de Laurence LOUPPE, 1997, deuxième édition, juin 2000.

Contredanse a également réalisé et publié en 1998 un **ouvrage historique** intitulé *20 ans de danse. Répertoire des œuvres chorégraphiques créées en Communauté française de Belgique. 1975-1995*. Le lecteur y trouvera en plus des 700 œuvres répertoriées, un portrait de chaque chorégraphe ou compagnie ainsi qu'un texte sur l'histoire de la danse en Belgique.

Contredanse réalise enfin des **guides pratiques**. Elle a publié le premier volume d'une nouvelle série, consacrée à *l'Enseignement* en Communauté française. Ecoles privées, publiques, académies, humanités artistiques... y sont répertoriées avec les disciplines proposées, la tranche d'âge concernée et le nom des professeurs. Le deuxième volume sera consacré à la production.

Les **stages** que Contredanse organise depuis 1984 privilégient la rencontre de danseurs professionnels avec des artistes de niveau international, et ce autour d'une question liée à la création chorégraphique: le solo avec Susanne Linke, les partitions chorégraphiques avec Trisha Brown, la lumière avec Dana Reitz et Jennifer Tipton, la relation musique et danse avec Barre Phillips, la constitution du per-

sonnage avec Josef Nadj, la question de la composition chorégraphique avec Susan Buirge et enfin l'improvisation, en compagnie de Simone Forti, Katie Duck, Julien Hamilton, Lisa Nelson et Nancy Stark Smith. Dernièrement, et à la suite de Lisa Nelson, Cathy Caraker abordait la question de la perception cette fois à travers l'enseignement du Body-Mind Centering.

Destinés à favoriser l'échange et la réflexion sur les développements actuels et futurs de la danse, les **événements** organisés ponctuellement par Contredanse prennent différentes formes: table ronde sur *Les voies de la création chorégraphique*, colloque sur *L'héritage de Rudolf Laban dans la danse et le théâtre d'aujourd'hui*, exposition autour de Mary Wigman, événements consacrés à l'improvisation: *Improvisation I et II*, rencontres telle qu'*Immersion* qui réunissait des danseurs et pédagogues autour de la question de l'enseignement du Contact Improvisation tandis qu'en novembre dernier, trois performances, *Mouvement et Perception*, présentaient le résultat de deux fois quinze jours de stage avec Lisa Nelson qui traitait de composition, d'improvisation et du sens de l'imagination.



NOUVELLES DE DANSE

LA COLLECTION:

- N° 1, avril 1990 (ÉPUISÉ)
- État des lieux
- N° 2, juillet 1990
- Corps à corps
- N° 3, septembre 1990
- La table ronde
- N° 4, novembre 1990 (ÉPUISÉ)
- Danser maintenant
- N° 5, mars 1991
- Bruxelles central
- N° 6, mai 1991
- Danse et télé (1)
- N° 7, septembre 1991
- Danse et télé (2)
- N° 8, novembre 1991
- Danse et Sida
- N° 9, janvier 1992
- Le Boom de la danse en Belgique
- N° 10, mars 1992
- Danse et Musique
- N° 11, mai 1992 (ÉPUISÉ)
- Solo
- N° 12, septembre 1992
- Danse et kinésiologie
- N° 13, novembre 1992
- Des lieux pour la danse

- N° 14, janvier 1993
- Dialogue classique/contemporain
- N° 15, mars 1993 (ÉPUISÉ)
- Danse et arts martiaux
- N° 16, mai 1993
- Contre l'oubli
- N° 17, automne 1993 (ÉPUISÉ)
- À l'écoute du corps
- N° 18, hiver 1994 (ÉPUISÉ)
- Danse et Théâtre
- N° 19, printemps 1994 (ÉPUISÉ)
- Danse et arts plastiques
- N° 20, été 1994 (ÉPUISÉ)
- La Transmission
- N° 21, automne 1994 (ÉPUISÉ)
- La Danse hors les murs
- N° 22, hiver 1995 (ÉPUISÉ)
- De l'improvisation à la composition
- N° 23, printemps 1995 (ÉPUISÉ)
- Écrire sur la danse
- N° 24, été 1995
- Édition spéciale: L'héritage Humphrey-Limon
- N° 25, automne 1995 (ÉPUISÉ)
- Autour de Rudolf Laban
- N° 26, hiver 1996
- Filmer la danse
- N° 27, printemps 1996
- Vitesse et mémoire
- N° 28, été 1996 (ÉPUISÉ)
- Édition spéciale: L'intelligence du corps,
- 1^{re} Partie: Les fondateurs

- N° 29, automne 1996 (ÉPUISÉ)
- L'intelligence du corps,
- 2^e Partie: Les contemporains
- N° 30, hiver 1997
- Danse et Politique
- N° 31, printemps 1997
- Danse et dramaturgie
- N° 32-33, automne-hiver 1997 (ÉPUISÉ)
- On the Edge/ Créateurs de l'imprévu
- N° 34-35, printemps-été 1998
- Danse Nomade
- N° 36-37, automne-hiver 1998 (ÉPUISÉ)
- La Composition
- N° 38-39, printemps-été 1999
- Contact Improvisation. Cette édition dresse un large panorama de cette forme de danse née aux États-Unis dans les années 70. Un bilan inédit en français sur l'apport d'une pratique aux applications multiples qui s'étend du champ de l'art à celui de la recherche scientifique.
- N° 40-41, automne-hiver 1999
- Danse et Nouvelles Technologies. Cette édition dresse les différentes approches et réactions d'artistes, danseurs et chorégraphes face à ces nouvelles possibilités.
- N° 42-43, printemps-été 2000
- Danse et Architecture. Ce numéro explore les connexions qui lient la danse à l'architecture. Cette réflexion prendra comme point de départ le travail sur l'espace dans la construction même de la chorégraphie, ou à l'inverse l'introduction du mouvement dans la réflexion architecturale.

- N° 44-45, automne-hiver 2000
- Simone Forti. *Manuel en Mouvement*. Cette première traduction française de *Handbook in Motion* retrace, d'un point de vue très personnel, l'évolution des influences et de l'œuvre de Simone Forti, figure majeure de la danse post moderne américaine.
- N° 46-47, printemps-été 2001
- Incorporer. Comment enseigner la danse aujourd'hui? Y a-t-il des nouveaux modes d'enseignement? De nouvelles pratiques? De nouvelles relations enseignant/enseigné? De nouveaux espaces de transmissions? Autant de questions qui ont égrené ce numéro et construit une réflexion sur comment former son corps, comment s'enseigner.
- N° 48-49, automne-hiver 2001
- Vu du corps. Autour du corps sensible et de la démarche artistique de Lisa Nelson, chorégraphe, improvisatrice et vidéaste, ce numéro de *Nouvelles de Danse* modifie la vision classique des sens pour offrir un éclairage nouveau sur la perception. Explorant autant l'influence des choix sensoriels dans le processus créatif que les réflexions scientifiques sur les mécanismes de sens, l'action de percevoir est proposée, ici, comme acte dynamique d'orientation de notre vision.
- N° 50 *Sentir, ressentir et agir*.
- Cette édition de *Nouvelles de Danse* propose pour la première fois en français, *Sensing, Feeling and Action* de Bonnie Bainbridge Cohen. Ce recueil d'essais, d'interviews et d'exercices construit les fondements de l'anatomie expérimentale du Body-Mind Centering®

PRO CUREZ - VOUS

NOS PUBLICATIONS

Nom Prénom

Profession

Adresse

Tél Fax

Achat d'anciens numéros de Nouvelles de Danse

- 0 N° 2, 3, 5 à 10 et 12 à 14 et 16: 3.81 €
- 0 N° 26, 27 et 30 à 31: 9.15 €
- 0 N° 24: 12.20 €
- 0 N° 34/35 et 38/39 au 48/49: 18.29 €
- 0 N° 50: 30 €

Mode de Paiement

- 0 Virement bancaire au compte 523-0801370-31 (de la Belgique) Code Swift: KREDBE.BB
- 0 Chèque bancaire en € libellé à l'ordre de Contredanse
- 0 Mandat postal international adressé à Contredanse
- 0 Visa/Eurocard/Mastercard (écrivez lisiblement svp!)
- J'autorise Contredanse à débitier ma carte (visa/eurocard/mastercard)
- n° date d'expiration.....
- nom du titulaire de la carte:
- signature:

Abonnement à Nouvelles de Danse et NDD info

- L'abonnement pour un an comprend 1 numéro de Nouvelles de Danse et 4 numéros de NDD info:*
- 0 Individuel de Belgique: 32 €
 - 0 Individuel de l'étranger: 38 €
 - 0 Institution de Belgique: 64 €
 - 0 Institution de l'étranger: 70 €

Achat d'autres publications

- 0 **POETIQUE DE LA DANSE CONTEMPORAINE** de Laurence Louppe: à 27.50 €
- 0 **L'USAGE DE SOI** de F. M. Alexander : à 14.50 €
- 0 **20 ANS DE DANSE. Répertoire des œuvres chorégraphiques créées en Communauté française de Belgique 1975-1995:** à 35 €

Nos prix incluent les frais de port pour les pays de la CEE. Pour les autres pays veuillez ajouter 2.50€ de frais de port par ouvrage commandé.

TOTAL:

A Renvoyer à: CONTREDANSE

à la Maison du Spectacle/La Bellone
46 rue de Flandre - BE - 1000 Bruxelles
Tél: 32.(0)2.502.03.27 - fax: 32.(0)2.513.87.39
http://www.contredanse.org
E-mail: contredanse@contredanse.org

SENTIR, RESSENTIR ET AGIR

L'ANATOMIE EXPÉRIMENTALE DU BODY-MIND CENTERING®

VIENT DE PARAÎTRE



Comment l'esprit s'exprime-t-il à travers le corps en mouvement?

Creuser cette question a été l'œuvre de la vie de Bonnie Bainbridge Cohen, pédagogue du mouvement. Son approche novatrice de l'analyse du mouvement et de la réadaptation, le Body-Mind Centering®, est le sujet de ce recueil d'essais, d'entretiens et d'exercices rédigés pour *Contact Quarterly dance journal* entre 1980 et 1992.

S'inspirant à la fois des connaissances scientifiques occidentales et orientales, le Body-Mind Centering® est une étude par l'expérience des principaux systèmes du corps – squelettique, musculaire, liquide, organique, neuroendocrinien – et des schèmes de développement liés à l'évolution qui sous-tendent tous les mouvements humains.

Au cours des vingt dernières années, le Body-Mind Centering® a suscité l'intérêt d'une grande variété de personnes impliquées dans la danse, les arts de la scène, l'athlétisme, la thérapie, la santé, le développement de l'enfant, la méditation et d'autres disciplines concernant le corps associé à l'esprit. Les idées fulgurantes qui jalonnent *Sentir, ressentir et agir* s'adressent à tous ceux qui s'intéressent au mouvement et à l'expérience du corps-esprit.

Photo: Vera Orlack. Dessins: Michael Ridge



Pour infos: CONTREDANSE: ++ 32(0)2 502 03 27
contredanse@contredanse.org
www.contredanse.org

25 € EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

WWW.CONTREDANSE.ORG



DU NOUVEAU SUR LA TOILE...

Après notre centre de documentation, c'est notre **SITE INTERNET** qui change de look! Du nouveau aussi pour son contenu: les anciens numéros de NDD info archivés au format PDF, la possibilité de poster directement une Annonce sur notre site..., une Boutique plus conviviale pour commander nos publications, et bientôt en grande première, un Guide d'adresses pour vous retrouver dans le cheminement de la création, avec les coordonnées des chorégraphes, des programmeurs, des festivals, des studios à louer...

Rédaction: Béatrice Menet avec la collaboration de Cathy De Plee pour les rubriques Publications et Formations. Tribune: Comité de rédaction: Contredanse Réalisation: Béatrice Menet. Rédaction: Diane Broman, Michaël De Clercq, Ariane Joachimowicz, Julian Jurowicz, André Nayer et Alexandre von Sivers Relecture: Jean Danhaive. Publicité: Contredanse. Diffusion et abonnements: Michel Cheval. Graphisme: Contredanse/Florence Corin. Impression: Imprimerie Havaux - Editeur responsable: Michel Cheval à la Maison du Spectacle-la Bellone - 46, rue de Flandre - Be - 1000 Bruxelles. NDD info est édité avec le soutien des institutions suivantes: Le Ministère de la Communauté française, Service de la Danse, La Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, La Société des Auteurs et des Compositeurs Dramatiques. Publié avec le concours du Centre National du Livre et de la Ville de Bruxelles (Echevinaat des Beaux-Arts).

Attention, les heures d'ouverture du Centre de documentation ont changées: Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi jusqu'à 18h!

NDD info est édité par
CONTREDANSE asbl

à la Maison du Spectacle-la Bellone
46, rue de Flandre 1000 Bruxelles
Tél.: 32.(0)2.502.03.27
Fax: 32.(0)2.513.87.39
Site Internet: <http://www.contredanse.org>
E-mail: contredanse@contredanse.org

Le prochain numéro de Ndd Info
paraîtra en janvier 2003.
Pour que nous puissions les publier,
vos informations doivent nous
parvenir au plus tard pour
le 1er décembre 2002. Merci!

INTÉRESSÉ(E)
PAR UNE
INSERTION
PUBLICITAIRE?

1 page
760 €

Seul journal d'informa-
tion sur la danse publié
en Belgique.

Diffusé gratuitement et
par abonnement
à 8000 exemplaires
en Belgique et en France.

Après du public et
des professionnels.

1/2 page
455 €

1/4 page
229 €

Pour un an (4 parutions) - 20%

2500 via réseau Zoom of arts à Bruxelles
700 dans les lieux de danse à Bruxelles
500 dans les lieux de danse en Wallonie
1000 dans les centres chorégraphiques français
600 aux responsables culturels européens
500 abonnés (Belgique, France, Suisse principalement et autres pays)
200 à la presse internationale

Pour toutes informations complémentaires contactez Contredanse
au tél. 32.(0)2/502.03.27 ou par e-mail: contredanse@contredanse.org